

## **Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mercredi 4 septembre 2024, à 19 h**

### **Conseil d'arrondissement – Inscription à la période de questions du public**

La séance du conseil d'arrondissement d'Outremont du mardi 4 septembre 2024 à 19 h se tiendra en présentiel à la salle du conseil et sera accessible par webdiffusion en direct et en différé par la suite.

La période de questions et commentaires des citoyens sera tenue comme suit :

- Pour s'inscrire, vous devez transmettre vos questions avant 13 h le mardi, 4 septembre 2024 en cliquant sur lien suivant [Événements à venir](#), choisir la date de la séance, cliquer sur le lien du formulaire et le compléter lorsqu'il est disponible en ligne ;
- Pour s'inscrire il faut aller sur le site [montreal.ca/outremont](http://montreal.ca/outremont), se rendre à la section en bas de la page « Mairie d'arrondissement | Tous les séances », choisir la date de la séance, cliquer sur le lien formulaire et compléter le formulaire Google disponible en ligne ;
- Toute question reçue avant 13 h le mercredi, 4 septembre 2024 sera recevable et soumise au conseil d'arrondissement.

Les questions seront traitées dans leur ordre de réception.

Vous pouvez également vous inscrire sur place à partir de 18 h 30 pour poser votre question.

## **ORDRE DU JOUR**

### **10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Mot du Maire et des élues
- 10.03** Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 septembre 2024, à 19 h
- 10.04** Période de questions des citoyens
- 10.05** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 août 2024, à 19 h

## **20 – Affaires contractuelles**

- 20.01** Prolonger la convention et le calendrier d'activités 2023-2024 du programme Brigade Neige et accorder une contribution financière de 5 761 \$ à l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Côte-des-Neiges, Mont-Royal et Outremont pour le programme de la Brigade Neige 2024-2025 / Dépense provenant du budget de fonctionnement
- 20.02** Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la Table de quartier d'Outremont, dont le fiduciaire est la Maison des jeunes d'Outremont, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Dépense provenant de la ville centre
- 20.03** Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 177 506 \$, toutes taxes applicables incluses, répartie sur trois (3) années, soit 2025, 2026 et 2027 à l'organisme à but non lucratif Castelliers pour poursuivre son programme d'activités et développer de nouvelles offres de service offertes à la communauté / Dépense provenant du budget de fonctionnement et du surplus libre de l'arrondissement
- 20.04** Exercer la deuxième option (deux (2) de deux (2)) de renouvellement de douze (12) mois et autoriser une dépense additionnelle de 32 666,75 \$, taxes incluses, à Élévapro Services inc., pour l'entretien, la réparation et la maintenance des ascenseurs et monte-charge de l'arrondissement d'Outremont dans le cadre du contrat accordé à Élévapro Services Inc. (AO-20-18345), majorant ainsi le montant total du contrat de 119 893,07 \$ à 152 559,82 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement

## **30 – Administration et finances**

- 30.01** Déposer le rapport des décisions déléguées pour le mois de juillet 2024
- 30.02** Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de juillet 2024
- 30.03** Déposer la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de juillet 2024
- 30.04** Déposer la liste des virements de crédits pour le mois de juillet 2024
- 30.05** Déposer la projection des résultats de l'exercice financier 2024 ainsi que l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2024, comparativement à la même période l'an dernier
- 30.06** Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Outremont pour l'année 2025
- 30.07** Autoriser le Service des affaires juridiques à intenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour forcer l'exécution des travaux visant à rendre conforme aux règlements municipaux le bâtiment sis sur le lot 5 854 985 du cadastre de Québec (1220, avenue Lajoie)

- 30.08** Accepter la demande d'indemnisation pour un montant total de 679 084,03 \$ taxes nettes, à même le fonds d'auto-assurance de la Ville de Montréal pour 354 359 \$ et le budget de dépenses contingentes pour 324 725,03 \$ correspondant à la portion admissible de la différence entre l'estimé et le contrat octroyé suite à l'appel d'offres public 2475-AOP-TRV05 pour les travaux de rénovation et mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur, incendié le 11 novembre 2021 et autoriser le virement budgétaire vers l'arrondissement

## **40 – Réglementation**

- 40.01** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise l'agrandissement des débarcadères pour personnes à mobilité réduite existants dans l'arrondissement d'Outremont
- 40.02** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Secteur 142 - Modification des règles de stationnement sur le tronçon des avenues Bloomfield et Champagneur entre les avenues Lajoie et Van Horne prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)
- 40.03** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637) - L'objet du règlement vise à ajuster certaines dispositions relatives aux nuisances sur les rues piétonnes
- 40.04** Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour le mois de septembre 2024

## **60 – Information**

- 60.01** Déposer l'analyse de faisabilité de la première série de recommandations de la Table de bon voisinage d'Outremont

## **65 – Avis de motion des conseillers**

- 65.01** Motion de la conseillère Valérie Patreau - Souligner la journée internationale de la démocratie du 15 septembre 2024

## **70 – Autres sujets**

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1245574003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prolonger la convention et le calendrier d'activités 2023-2024 du programme Brigade Neige et accorder une contribution financière de 5 761\$ à l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Côte-des-Neiges, Mont-Royal et Outremont pour le programme de la Brigade Neige 2024-2025 / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245574003;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

**DE PROLONGER** la convention 2023-2024 établissant le versement d'une contribution financière à l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Côte-des-Neiges, Ville Mont-Royal et Outremont dans le cadre de la réalisation du projet Brigade Neige pour la période du 6 décembre 2023 au 30 avril 2025 par le biais d'une convention addenda:

**D'APPROUVER** le projet de convention addenda 2023-2025 entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Côte-des-Neiges, Ville Mont-Royal et Outremont établissant les modalités et les conditions d'utilisation d'un montant de 4 239 \$;

**D'AUTORISER** la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention, pour et au nom de l'arrondissement:

**D'ACCORDER** une contribution financière d'une somme maximale de 5 761 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Côte-des-Neiges, Ville Mont-Royal et Outremont dans le cadre de la réalisation du projet Brigade Neige pour la période du 1er décembre 2024 au 30 avril 2025 majorant ainsi le montant total de la contribution à 10 000 \$, toutes taxes applicables incluses;

**D'APPROUVER** le projet de convention 2024-2025 entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Côte-des-Neiges, Ville Mont-Royal et Outremont établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;

**D'AUTORISER** la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention, pour et au nom de l'arrondissement:

**D'IMPUTER** les dépenses conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera entièrement financée au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

**Signé par** Jean-François MELOCHE      **Le** 2024-08-29 15:55

**Signataire :**

Jean-François MELOCHE

---

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa  
Outremont , Daa Gestion du territoire\_du patrimoine et des services  
administratifs

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1245574003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prolonger la convention et le calendrier d'activités 2023-2024 du programme Brigade Neige et accorder une contribution financière de 5 761\$ à l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Côte-des-Neiges, Mont-Royal et Outremont pour le programme de la Brigade Neige 2024-2025 / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Un appel à projets à été lancé en 2023 sur la plate-forme GSS afin que les organismes puissent y déposer une demande de soutien financier pour le programme de la Brigade neige. L'arrondissement d'Outremont souhaite poursuivre le projet de déneigement «Brigade neige» pour venir en aide aux personnes âgées à mobilité réduite dans l'arrondissement pour la période 2024-2025 avec l'organisme sélectionné lors du dernier appel à projets. L'arrondissement a accordé lors de la séance du 5 décembre 2023 une contribution financière non récurrente de 10 000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Côte-des-Neiges, Mont-Royal & Outremont pour la coordination et la mise en œuvre du projet de déneigement « Brigade neige » au cours de l'hiver 2023-2024 se terminant le 30 avril 2024.

Suite à la reddition de compte de l'organisme, une enveloppe résiduelle de 4 239,80\$ n'a pas été dépensée en raison des températures douces de l'hiver et du début tardif de la Brigade neige. Ainsi, nous proposons de prolonger le calendrier des activités de l'organisme sélectionné et d'accorder un soutien financier supplémentaire de 5 761\$ afin d'égaliser le montant de 10 000\$ pour la période de 2024-2025. Ce montant est la somme minimale pour une saison de déneigement pour le projet de la «Brigade neige».Un suivi serré sera effectué afin d'assurer que le montant de 10 000\$ soit tout dépensé pour venir en aide aux personnes âgées et personnes à mobilité réduite.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 16 0357 - 7 décembre 2020 - Accorder une contribution financière d'une somme maximale de 10 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme Groupe scout 55e Guynemer d'Outremont dans le cadre de la réalisation du projet pilote Brigade Neige du 7 décembre 2020 au 31 avril 2021. / Approuver le projet de convention à cet effet. / Autoriser le maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer la convention, pour et au nom de l'arrondissement. / Dépenses provenant du Service de la concertation des arrondissements.

CA21 16 0351 - 6 décembre 2021 - Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Groupe scout 55<sup>e</sup> Guynemer d'Outremont pour la réalisation du projet pilote Brigade Neige pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 31 avril 2022 / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser la direction d'arrondissement, madame Marie-Claude Leblanc, à signer ladite convention, pour et au nom de l'arrondissement / Dépenses provenant du budget de fonctionnement

CA22 16 0418 - 5 décembre 2022 - Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Groupe scout 55<sup>e</sup> Guynemer d'Outremont pour la réalisation du projet Brigade Neige du 13 décembre 2022 au 30 avril 2023 / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser la directrice d'arrondissement, madame Marie-Claude Leblanc, à signer ledit projet de convention pour et au nom de l'arrondissement / Dépense provenant du budget de fonctionnement

CA23 16 0359- 5 décembre 2023 Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Côte-des-Neiges, Ville Mont-Royal et Outremont pour la réalisation du projet Brigade Neige pour la période du 6 décembre 2023 au 30 avril 2024 / Approuver le projet de convention à cet effet / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement

## **DESCRIPTION**

La création d'une brigade neige vise à répondre à un besoin identifié par la communauté. Cette brigade, constituée de jeunes du quartier, assumera le déneigement gratuit des entrées, des escaliers, des rampes d'accès et des balcons pour des personnes âgées à mobilité réduite de l'arrondissement. Il leur sera ainsi possible de se déplacer de façon plus sécuritaire et d'exercer leurs activités régulières en période hivernale.

## **JUSTIFICATION**

Voici les objectifs spécifiques poursuivis par le programme:

### **POUR LA COMMUNAUTÉ**

- Favoriser le bon voisinage;
- Développer des liens intergénérationnels significatifs entre les jeunes et les aîné.e.s d'Outremont et ainsi diminuer les préjugés les un.e.s à l'égard des autres;
- Valoriser la mobilité active en saison hivernale.

### **POUR LES AÎNÉ.E.S**

- Obtenir un service de déneigement qui répond à leurs besoins gratuitement;
- Faciliter les déplacements sécuritaires des personnes à mobilité réduite;
- Augmenter le sentiment de sécurité, d'appartenance et ultimement la qualité de vie.

### **POUR LES JEUNES**

- Mobiliser, recruter, équiper, former, soutenir, accompagner et évaluer des jeunes, adolescents et/ou jeunes adultes pour déneiger;
- Déneiger et déglacer l'entrée de chaque bénéficiaire aux moments appropriés, au moins 2 fois par semaine, et si possible, lors de tempêtes;
- Développer un sentiment d'appartenance au quartier;
- Favoriser le développement de nouvelles compétences (engagement civique, employabilité, etc.);

- Favoriser l'activité physique en saison hivernale tout en s'assurant de leur sécurité.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Nous recommandons d'accorder un montant de 10 000\$ pour la Brigade neige du Carrefour Jeunesse Emploi pour l'année 2024-2025.

Sachant qu'un montant de 10 000\$ a été accordé à l'organisme pour la période de 2023-2024

Sachant qu'un montant de 9 000\$ a déjà été versé

Sachant que l'organisme a dépensé 4 760,21\$ et qui reste en leur possession un montant de 4 239,79\$

L'arrondissement doit donner une contribution financière de 5 761\$

Sachant qu'un bon de commande de 1000\$ de l'année 2023-2024 reste à liquider, un montant de 4 761\$ doit être prévu au budget de fonctionnement.

Les fonds supplémentaires de 4 761\$, relatifs au déneigement, proviennent du budget de fonctionnement de l'arrondissement pour l'année 2024.

- Cette contribution financière demeure non récurrente;
- Le montant doit servir pour le projet de la brigade neige.

## **MONTRÉAL 2030**

La Brigade neige permet de répondre aux priorités 9, 18 et 19 identifiées dans le Plan stratégique Montréal 2030, soit :

- *Priorité 9 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire*
- *Priorité 18 : Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire*
- *Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins*

De plus, comme les jeunes déneigent manuellement à la pelle, cela permet de réduire l'émission de gaz à effet de serre.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce projet favorisera la mobilité des aîné.e.s et des personnes à mobilité réduite, tout en permettant à des jeunes de s'impliquer socialement dans leur quartier.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Recrutement des bénéficiaires et des jeunes par l'organisme auprès des partenaires communautaires et institutionnels d'Outremont;

Promotion du projet par l'organisme sur leur outils de communications;

Promotion du projet sur les outils de communications de l'arrondissement à la mi-décembre au grand public.



## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de la convention par les deux parties;  
Recrutement des bénéficiaires dès l'automne;  
Début du déneigement dès la première neige;  
Fin du projet en avril 2025;  
Remise du rapport final en mai 2025

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Outremont , Daa Gestion du territoire\_du patrimoine et des services administratifs (Wail DIDI)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephanie CHARTRAND  
Conseillère en développement communautaire

#### ENDOSSÉ PAR

Anne-Marie POITRAS  
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-  
qualite de vie

Le : 2024-08-15

---

## APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Anne-Marie POITRAS  
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-  
qualite de vie

**Dossier # : 1245574002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la Table de quartier d'Outremont, dont le fiduciaire est la Maison des jeunes d'Outremont, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Dépense financée par la ville centre

**ATTENDU QUE** l'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales et qu'elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux priorités par le milieu notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tous autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté;

**ATTENDU QUE** la présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers la Table de quartier d'Outremont, dans le respect du cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245574002;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

**D'ACCORDER** un soutien financier de 31 113 \$ à la Table de quartier d'Outremont, pour la période 2024-2025 afin de poursuivre l'élaboration de la première planification stratégique afin de réaliser des actions concrètes en développement social à travers le territoire d'Outremont, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

**D'APPROUVER** le projet de convention entre la Ville de Montréal et la Maison des jeunes d'Outremont à titre de fiduciaire, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

**D'AUTORISER** la directrice adjointe d'arrondissement - Qualité de vie, à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement d'Outremont;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement financée par la ville centre.

**Signé par** Jean-François MELOCHE      **Le** 2024-08-29 13:36

**Signataire :**

Jean-François MELOCHE

---

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa  
Outremont , Daa Gestion du territoire\_du patrimoine et des services  
administratifs

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1245574002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la Table de quartier d'Outremont, dont le fiduciaire est la Maison des jeunes d'Outremont, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Dépense financée par la ville centre

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2006, l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local ( IMSDSL ou Initiative montréalaise) entre officiellement en vigueur, avec sa structure de gouvernance et ses outils de gestion. Elle est le résultat d'un engagement de partenariat entre Centraide du Grand Montréal, la Coalition montréalaise des Tables de quartier – CMTQ, la Direction régionale de santé publique (DRSP), du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), des cinq centres intégrés de santé et de services sociaux (CIUSSS) de Montréal, de la Ville de Montréal – Service de la diversité et de l'inclusion sociale et des arrondissements.

L'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux priorités par le milieu notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tous autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté.

En reconnaissant le rôle central des Tables de quartier dans le développement social des quartiers et en leur accordant un soutien financier, l'Initiative montréalaise vise plus spécifiquement à :

- Mettre à la disposition des quartiers des ressources dédiées à la mobilisation et à la concertation des acteurs locaux, au développement du leadership et de la capacité collective d'agir du milieu, afin de maximiser leur pouvoir d'intervenir sur les enjeux qui les touchent;
- Contribuer à la mise en place ou au renforcement d'un espace permettant aux acteurs locaux de mieux se connaître, de mieux se comprendre et de se mobiliser autour d'objectifs communs pour le développement de leur communauté;
- Favoriser l'action collective et intégrée des communautés locales pour lutter contre la

pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'améliorer la qualité et les conditions de vie.

En 2012, les partenaires financiers de l'Initiative montréalaise ont bonifié le financement alloué aux Tables de quartier afin de mieux soutenir les quartiers dans le développement d'une vision intégrée et concertée du développement local.

En 2013-2014, un comité de travail composé de représentants des partenaires de l'Initiative montréalaise a actualisé le document *Orientations et paramètres de gestion et de l'évaluation*. En 2015, un nouveau cadre de référence précisant les finalités de l'Initiative montréalaise et clarifiant les caractéristiques et les rôles d'une Table de quartier est adopté et remplace le document précédent.

Après des travaux d'actualisation menés en 2022 et 2023 avec les parties prenantes des 4 réseaux partenaires, une nouvelle version du cadre de référence est adoptée au conseil municipal du 17 juin 2024 (séance du 18 juin) pour une entrée en vigueur au 1er juillet 2024. Cette dernière renforce notamment le partenariat à l'échelle locale et régionale, allège la structure de gouvernance et instaure des balises advenant la création de nouvelles tables de quartier.

La présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers la (des) Table(s) de quartier, dans le respect du cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

La contribution totale versée par les trois partenaires financiers pour la période 2024-2025 s'élève à un peu plus de 4 M\$ et représente un minimum de 123 000\$ par Table de quartier. En effet, certaines Tables de quartier voient leur financement accru grâce à une contribution supplémentaire de leur arrondissement.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CM24 0739 du 17 juin 2024**

Adopter le cadre de référence révisé de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local qui entrera en vigueur à compter du 1er juillet 2024.

### **CG24 0210 du 18 avril 2024**

Approuver la réception d'une somme de 11M\$ confiée à la Ville de Montréal par la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire dans une perspective de transition entre les ententes administratives sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025.

### **CG23 0200 du 20 avril 2023**

Approuver la lettre (addenda 2) de confirmation de la prolongation de l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par laquelle la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 11 M\$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 45 574 610 \$ (CG à venir) à 56 574 610 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 61 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses additionnel équivalent au revenu additionnel correspondant

### **CG23 0163 du 20 avril 2023**

Approuver l'avenant (addenda 1) à l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par lequel la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville

de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 824 610 \$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 44,75 M\$ (CG18 0440) à 45 574 610 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 50 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Signer l'avenant (addenda 1) de l'Entente administrative 2018-2023 à cet effet

#### **CG18 0440 du 23 août 2018**

Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal par lequel le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ sur cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023.

#### **CM15 0329 du 24 mars 2015**

Adopter un nouveau cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local

#### **CA 23 160319 du 23 novembre 2023**

Accorder un soutien financier de 34 675,50 \$ à la Table de quartier Outremont, dont le fiduciaire est la Maison des jeunes d'Outremont, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 afin de poursuivre les démarches de Plan de quartier conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

#### **CA22 16 0175 du 7 juin 2022**

Accorder un soutien financier de 16 380 \$ à Table de quartier d'Outremont, dont le fiduciaire désigné est la Maison des jeunes d'Outremont, pour la période 2022-2023 afin de démarrer le processus de forum et plan de quartier conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

#### **CA21 16 0163 du 7 juin 2021**

Accorder un soutien financier de 16 380 \$ à la « Table de quartier d'Outremont », pour la période 2021-2022 afin d'appuyer son démarrage conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

### **DESCRIPTION**

La communauté d'Outremont a vu naître une mobilisation sans précédent en réponse à la crise sanitaire par la mise sur pied de la Cellule communautaire. Depuis près de deux ans, des organisations de tous les secteurs d'activités se sont regroupées pour développer des réponses collectives à des enjeux hors du commun. Le quartier compte bien des concertations sectorielles fortes et dynamiques (familles, jeunesse, aînés et culture), mais c'était la première fois que se rassemblaient pour travailler ensemble des représentants d'horizons aussi variés et en si grand nombre. Cette expérience a fait émerger le souhait de poursuivre cette nouvelle habitude en dehors du contexte pandémique. De là est née l'idée de mettre sur pied une table de quartier à Outremont. Cet espace de concertation et de collaboration permettra de développer des réponses collectives à des enjeux transversaux (développement du sentiment d'appartenance et de sécurité, lutte à la pauvreté et aux discriminations, cohabitation sociale, etc).

Pour ce faire, un comité de démarrage d'une dizaine de partenaires s'est constitué en novembre 2021, avec le soutien de la conseillère en planification de l'arrondissement d'Outremont et d'une organisatrice communautaire du CIUSSS. Ce comité avait comme mandat de superviser la conduite des activités menant à l'élaboration de la Table de quartier d'Outremont et de s'assurer que soient reflétées, dans la démarche, les préoccupations des

différents acteurs. Plus spécifiquement :

- Élaborer la mission, la vision et les valeurs, définir les objectifs et la composition de la Table de quartier ;
- Participer au démarchage quant à l'incorporation comme OBNL au REQ ;
- Identifier et mobiliser les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires ;
- Soutenir le développement d'une planification stratégique menant à un plan d'action concerté;
- L'embauche d'une première coordination.

L'assemblée de fondation de la Table de quartier Outremont a eu lieu le 22 mars 2022 et 7 administrateur.trice.s ont été élu.es pour faire partie du tout premier conseil d'administration.

On compte maintenant une centaine de membres répartis dans 3 catégories.

Depuis, un portrait de quartier, un projet à la lutte à la pauvreté pour favoriser le vivre-ensemble, un forum citoyen, de l'accompagnement aux organismes et une mise à niveau de leurs règlements généraux et de leur mission ont été réalisés.

La présente recommandation vise donc à soutenir la troisième année d'existence de la Table de quartier d'Outremont, notamment dans l'élaboration de la première planification stratégique afin de réaliser des actions concrètes en développement social à travers le territoire d'Outremont.

## JUSTIFICATION

Outremont était le seul arrondissement de l'Île de Montréal à ne pas posséder d'instance de concertation intersectorielle et multiréseau. La Cellule communautaire d'Outremont, créée en période de mesures d'urgence, a permis de faire ressortir le besoin de se concerter pour offrir un meilleur service à la population et ce, en complément des tables sectorielles déjà bien ancrées sur le territoire (petite enfance, jeunesse et aînées). La Table de quartier d'Outremont a donc eu accès au soutien financier de l'initiative montréalaise grâce à une demande conjointe formulée par un comité de pilotage de partenaires communautaires et institutionnels du quartier pour bien entamer ses deux premières années d'existence. Bien qu'Outremont ait une réputation de richesse et un niveau de vie élevé en comparaison des quartiers adjacents, l'arrondissement compte tout de même des poches de pauvreté, d'exclusion sociale et de défavorisation sociale et matérielle. Selon la Mesure du panier de consommation, on compte 11,8 % des personnes et 11,7 % des enfants de 0 à 5 ans d'Outremont à faible revenus. Le fait de vivre dans une situation précaire au sein d'une communauté plus aisée comporte son lot de défis: manque de ressources communautaires, stress psychologique dû au phénomène d'exclusion sociale, faible sentiment d'appartenance, etc.

De façon plus générale, le vieillissement de la population, le peu de liens avec les communautés hassidiques, le manque de ressources communautaires sont autant de défis existants sur le territoire. Le portrait diagnostique a d'ailleurs permis de mieux saisir ces enjeux et besoins spécifiques de notre communauté. Les organisations présentes sur le territoire offrent des services de qualité dans leur domaine respectif, mais une table de quartier permet de développer une vision commune des actions à déployer pour améliorer la qualité de vie de tous les résidents et les résidentes d'Outremont, en particulier les populations défavorisées. Même si l'arrondissement d'Outremont est le plus petit de la Ville de Montréal, il existe un réel besoin de réunir tous les acteurs du territoire (OBNL, CPE, écoles, commerçants, lieux de culte, institutions) dans une perspective de développement social local.

L'adhésion au programme est donc une opportunité à saisir pour tous les acteurs du quartier en regard des enjeux locaux.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué pour la Table de quartier Outremont par l'Initiative montréalaise pour la période 2024-2025 s'élève à **128 258 \$** répartis de la manière suivante :

Centraide	DRSP	Ville de Montréal	Total
75 000\$	22 145\$	31 113\$	128 258 \$

Plus spécifiquement, le soutien financier accordé par la Ville de Montréal provient des sources suivantes :

Provenance des fonds	Soutien recommandé	% par rapport au financement global
Service de la diversité et de l'inclusion sociale	14 733 \$	12%
Entente administrative Ville/MTESS	16 380 \$	13%
<b>TOTAL</b>	<b>31 113\$</b>	<b>25%</b>

Demande d'achat au SDIS de 14 733 \$:

Clé d'imputation BF-SDIS

2101.0010000.101482.05803.61900.016491.0000.003662.052139.00000.00000

Demande d'achat au SDIS de 16 380\$ :

Clé d'imputation MESS:

1001.0014000.101579.05803.61900.016491.0000.003662.052139.00000.00000

Concernant les deux contributions allouées par l'Entente administrative Ville-MESS

- Cette contribution financière demeure non récurrente;
- Le budget alloué demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale);
- Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

## MONTRÉAL 2030

Cette initiative s'inscrit dans le Chantier A du nouveau Plan climat 2020-2030 Pour une ville inclusive, résiliente et carboneutre : « Mobilisation de la communauté montréalaise ». Cette démarche prendra en compte l'analyse différenciée selon les sexe (ADS+) dans la cadre du développement de ses différents outils de planification et de consultation publique. Cette démarche se veut inclusive et exempte de discrimination.

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 notamment en inclusion, équité et accessibilité universelle, démocratie et participation publique.

De plus, cette démarche prends en compte la nouvelle Planification stratégique 2021-2025



de l'arrondissement d'Outremont concernant l'orientation «Favoriser le vivre ensemble en encourageant les initiatives communautaires et l'engagement citoyen». Elle favorise la participation des citoyennes et citoyens à des projets à impact collectif.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Prise en compte de manière intégrée des différents enjeux liés au développement des communautés locales.

- Développement de priorités communes et d'actions concertées.
- Meilleure utilisation des ressources disponibles.
- Plus grande mobilisation des citoyens et des groupes.
- Réduction de la pauvreté.
- Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Annoncer dans nos outils promotionnels les activités de la Table de quartier d'Outremont et s'assurer de transmettre toutes communications pertinentes publiquement pour susciter la participation citoyenne.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Verser les fonds suite à une reddition de compte.

- Soutenir et accompagner l'organisme à travers les différents projets mis en oeuvre.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Eve GAUTHIER, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Eve GAUTHIER, 15 août 2024

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stephanie CHARTRAND  
Conseillère en développement communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-08-15

Anne-Marie POITRAS  
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-  
qualite de vie

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Anne-Marie POITRAS  
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-  
qualite de vie



**Dossier # : 1248477002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division de la culture et de la bibliothèque
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 c) promouvoir la création
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 177 506 \$, toutes taxes applicables incluses, répartie sur trois (3) années, soit 2025, 2026 et 2027 à l'organisme à but non lucratif Casteliers pour poursuivre son programme d'activités et développer de nouvelles offres de service offertes à la communauté / Dépense provenant du budget de fonctionnement et du surplus libre de l'arrondissement

**ATTENDU QUE** Casteliers est un organisme à but non lucratif, voué à la diffusion des arts de la marionnette et reconnu comme partenaire de l'arrondissement d'Outremont;

**ATTENDU QUE** Casteliers, comme l'arrondissement d'Outremont, est membre depuis 2012 de l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA), organisation regroupant des élus de villes du monde entier qui supportent la promotion et le développement des arts de la marionnette;

**ATTENDU QUE** Casteliers travaille en synergie avec le milieu professionnel en créant des liens avec des théâtres, des diffuseurs, des festivals, des écoles de formation professionnelle et des associations disciplinaires. Parallèlement à sa vocation première de diffuseur spécialisé, Casteliers développe aussi de nombreuses activités saisonnières variées (sensibilisation, résidence et médiation culturelle) qui enrichissent la vie culturelle de la communauté

**ATTENDU QUE** l'organisme est soutenu par les Conseils des arts des trois paliers de gouvernements (CAC, CALQ et CAM), par Patrimoine Canada, le MCC, le MRI, le Bureau des festivals de la Ville de Montréal et différents consulats et ambassades étrangers;

**ATTENDU QUE** le soutien financier obtenu de l'Arrondissement lui permettra d'élargir son offre de services à la communauté afin d'enrichir la vie culturelle de proximité, de s'ouvrir à la diversité, de stimuler la participation citoyenne et développer la pratique artistique amateur;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1248477002;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

**D'ACCORDER** une contribution financière d'une somme maximale de 177 506 \$, toutes taxes applicables incluses, pour la période comprise entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2027, à l'organisme à but non lucratif Casteliers dans le cadre de la réalisation de leur programmation d'offre de services;

**D'APPROUVER** le projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et Casteliers, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

**D'AUTORISER** le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer la convention, pour et au nom de l'arrondissement;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jean-François MELOCHE Le 2024-08-29 20:47

**Signataire :**

Jean-François MELOCHE

---

directeur(-trice) arrondissement (ii)  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1248477002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division de la culture et de la bibliothèque
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 c) promouvoir la création
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 177 506 \$, toutes taxes applicables incluses, répartie sur trois (3) années, soit 2025, 2026 et 2027 à l'organisme à but non lucratif Casteliers pour poursuivre son programme d'activités et développer de nouvelles offres de service offertes à la communauté / Dépense provenant du budget de fonctionnement et du surplus libre de l'arrondissement

**CONTENU****CONTEXTE**

Fondé en 2005, Casteliers est un organisme à but non lucratif, voué à la diffusion des arts de la marionnette et reconnu comme partenaire de l'arrondissement d'Outremont. Ses objectifs généraux sont :

- la programmation et la diffusion de spectacles, d'expositions et de films reliés aux arts de la marionnette;
- l'organisation de rencontres nationales et internationales autour des arts de la marionnette;
- l'offre d'ateliers de sensibilisation sur les arts de la marionnette.

Partenaire culturel de l'arrondissement d'Outremont, Casteliers, comme l'arrondissement d'Outremont, est membre depuis 2012 de l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA), organisation regroupant des élus de villes du monde entier qui supportent la promotion et le développement des arts de la marionnette.

Le soutien obtenu de l'Arrondissement lors des années antérieures a permis à l'organisme Casteliers d'élargir son offre d'activités de sensibilisation et d'effectuer avec toute l'attention nécessaire les nombreuses démarches entourant les travaux de rénovation et l'acquisition par contrat emphytéotique de la Maison internationale des arts de la marionnette (MIAM).

Casteliers a déposé une demande de soutien financier à l'arrondissement d'Outremont afin de pouvoir poursuivre ses activités. Ce soutien financier lui permettra d'élargir son offre de services à la communauté afin d'enrichir la vie culturelle de proximité, de s'ouvrir à la diversité, de stimuler la participation citoyenne et développer la pratique artistique amateur.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA23 16 0172 - 6 juin 2023** : D'accorder un soutien financier additionnel de 30 000 \$ à Casteliers pour la période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2024 pour la réalisation de son programme d'offre de service.

**CA21 16 0316 - 4 octobre 2021** : D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 124 864 \$ à Casteliers, selon les termes et conditions prévues à la convention de contribution financière jointe au sommaire, pour la réalisation de son programme d'offre de service du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024.

**CA20 16 0356 - 7 décembre 2020** : D'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 40 000 \$ à Casteliers pour l'année 2021, selon les termes et conditions prévues à la convention de contribution financière jointe au sommaire, afin que cet organisme poursuive son programme d'activités et développe de nouvelles offres de service dans l'arrondissement.

**CA20 16 0006 - 13 janvier 2020** : D'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 40 000 \$ à Casteliers pour l'année 2020, selon les termes et conditions prévues à la convention de contribution financière jointe au sommaire, afin que cet organisme poursuive son programme d'activités et développe de nouvelles offres de service dans l'arrondissement.

**CA19 16 0074 - 4 mars 2019** : D'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 40 000 \$ à Casteliers pour l'année 2019, selon les termes et conditions prévues à la convention de contribution financière jointe au sommaire, afin que cet organisme poursuive son programme d'activités et développe de nouvelles offres de service dans l'arrondissement.

**CA18 16 0053 - 5 mars 2018** : D'approuver les modifications apportées aux annexes 2 et 3 de la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et Casteliers, établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière de l'arrondissement à Casteliers.

**CA17 16 0042 - 6 février 2017** : D'approuver le projet de contrat d'emphytéose par lequel la Ville de Montréal cède, à l'organisme Casteliers, pour une durée de trente (30) ans, le lot 5 495 867 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec le bâtiment y érigé situé au 30-32, avenue Saint-Just, sans rente et aux conditions énoncées au projet d'acte, et ce afin d'y aménager la Maison internationale des arts de la marionnette (MIAM).

**CA18 16 0005 - 15 janvier 2018** : D'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 120 000 \$, à raison de 40 000 \$ annuellement à Casteliers pour les années 2018, 2019 et 2020, selon les termes et conditions prévues à la convention de contribution financière, afin que cet organisme poursuive son programme d'activités et développe de nouvelles offres de service.

**CA16 16 0098 - 4 avril 2016** : D'autoriser le versement d'une contribution financière de 30 000 \$ à Casteliers pour l'année 2016, le tout conformément au protocole d'entente conclu entre l'arrondissement d'Outremont et Casteliers, se terminant le 31 décembre 2016, et ce, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement.

**CA15 16 0009 - 12 janvier 2015** : D'autoriser la signature de la convention de partenariat d'une durée de trois (3) ans entre l'arrondissement d'Outremont et Casteliers pour la réalisation du festival international annuel *Les trois Jours de Casteliers* et pour la tenue de ses activités saisonnières et ce pour une contribution financière d'un montant total de 90 000 \$, à raison de 30 000 \$ annuellement pour les années 2014, 2015 et 2016 à l'organisme Casteliers, soit 20 000 \$ annuellement pour la tenue du festival international *Les Trois Jours de Casteliers* et 10 000 \$ annuellement au soutien des activités saisonnières.

**CA14 16 0304 - 2 septembre 2014** : De mandater l'administration afin de préparer un protocole d'entente visant à accorder une contribution financière d'un montant total de 90 000 \$, et ce, à raison de 30 000 \$ annuellement pour les années 2014, 2015 et 2016 à l'organisme Casteliers, répartie comme suit 20 000 \$ annuellement pour la tenue du festival international annuel *Les Trois Jours de Casteliers* et 10 000 \$ annuellement au soutien des activités saisonnières et de prévoir le financement à même le surplus.

## DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 177 506.00 \$ pour les années 2025, 2026 et 2027 à l'organisme à but non lucratif Casteliers, à même le budget de fonctionnement, pour la réalisation de son projet prévu à l'annexe 1 et à autoriser la signature d'une convention établissant les modalités et

conditions de versement de cette contribution financière.

L'organisme entend poursuivre sa mission au cours des trois prochaines années dans le même esprit qui l'anime depuis sa fondation, comme un chef de file pour la diffusion des arts de la marionnette, au service des créateurs, du rayonnement de la pratique et de l'émerveillement du grand public. Le tout en prenant part aux enjeux sociaux mondiaux, dont la transition écologique, le développement durable et l'inclusion.

L'organisme est soutenu par les Conseils des arts des trois paliers de gouvernements (CAC, CALQ et CAM), par Patrimoine canadien, le MCC, le MRI,, le Bureau des festivals de la Ville de Montréal et différents consulats et ambassades étrangers.

## **JUSTIFICATION**

Bien ancré dans l'arrondissement d'Outremont, Casteliers travaille en synergie avec le milieu professionnel en créant des liens avec des théâtres, des diffuseurs, des festivals, des écoles de formation professionnelle et des associations disciplinaires. Parallèlement à sa vocation première de diffuseur spécialisé, Casteliers développe aussi de nombreuses activités saisonnières variées (sensibilisation, résidence et médiation culturelle) qui enrichissent la vie culturelle de la communauté.

Casteliers est également l'initiateur, avec l'Association québécoise des marionnettistes, du projet de la Maison internationale des arts de la marionnette (MIAM) qui fût retenu comme legs de l'arrondissement d'Outremont dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal. Entièrement vouée aux arts de la marionnette, la MIAM, située au 30-32, avenue Saint-Just, constitue un lieu culturel incontournable non seulement à Montréal, mais dans tout le Québec et même au Canada. Vecteur essentiel du développement disciplinaire de son secteur artistique (les arts de la marionnette), la MIAM offre un espace à vocation plurielle :

- un lieu ouvert à l'ensemble des activités du continuum artistique;
- un lieu d'incubation (résidence d'artistes), de formation continue et de médiation culturelle;
- un laboratoire de recherche et d'innovation pour les arts de la marionnette;
- un atelier outillé pour la fabrication de marionnettes;
- un centre de référence, de ressources documentaires et d'expertise spécialisée;
- un lieu convivial d'échanges et de rencontres.

Le soutien financier de l'arrondissement d'Outremont pour les trois prochaines années est essentiel afin que Casteliers puisse continuer à assurer la gestion de l'immeuble ainsi que la qualité de sa programmation. Il permettra également à Casteliers de consolider l'équipe organisationnelle nécessaire au bon fonctionnement de l'organisme dans l'arrondissement. Cela permettra également à Casteliers de demeurer un chef de file pour la diffusion des arts de la marionnette et favorisera le sentiment d'appartenance des citoyens à leur quartier.

Plus précisément, le soutien financier de l'arrondissement à Casteliers assurera :

- la gestion et l'entretien de la Maison internationale des arts de la marionnette (MIAM)
- la qualité de la programmation de Casteliers;
- la variété de ses activités de sensibilisation;
- la bonification de ses communications;
- la consolidation d'un organisme en plein essor et sa pérennité.

Dans le cadre du Plan de développement culturel de l'arrondissement d'Outremont (PDCAO) adopté le 6 juillet 2021, l'arrondissement d'Outremont a identifié trois grandes orientations en culture : célébrer la culture outremontaise, stimuler la participation culturelle et innover dans les modes d'intervention en culture. Afin de stimuler la participation culturelle, l'arrondissement souhaite, entre autre, accroître le soutien aux organismes culturels et aux initiatives citoyennes (stratégie 2.2). Ainsi, le soutien financier, événementiel, professionnel, logistique et matériel à Casteliers leur servira à contribuer aux objectifs que l'Arrondissement s'est donné.

L'organisme a respecté les termes et conditions du dernier protocole d'entente, dont les échéances et la remise de sa reddition de compte à l'Arrondissement pour chaque année.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention financière pour les imputations budgétaires.

Tableau de répartition budgétaire par source

Contribution financière à l'organisme	2025-2027		
	2025	2026	2027
Montant avec indexation de 2% par année à partir du budget de fonctionnement pour l'offre de service de l'organisme	43 297,00 \$	44 163,00 \$	45 046,00 \$
Montant non indexé à partir d'une affectation des surplus libres dans la confection du budget de fonctionnement 2025 de l'arrondissement pour la gestion et l'entretien de l'immeuble	15 000,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$
Montant de la contribution financière par année	58 297,00 \$	59 163,00 \$	60 046,00 \$
Somme totale de la contribution financière	177 506,00 \$		

Tableau des versements

Année	Total	Montant	Montant du 1er versement	Date de versement	Montant	Montant du 2e versement	Date de versement	Montant	Montant du 3e versement	Date de versement
Année 2025 (budget de fonctionnement)	43 297,00 \$	21 648,50 \$			17 318,80 \$			4 329,70 \$		
Année 2025 (affectation des surplus libres dans le budget de fonctionnement 2025 de l'arrondissement)	15 000,00 \$	7 500,00 \$	29 148,50 \$	15-mars-25	6 000,00 \$	23 318,80 \$	1er août 2025	1 500,00 \$	5 829,70 \$	31-janv-26
Année 2026 (budget de fonctionnement)	44 163,00 \$	22 081,50 \$			17 665,20 \$			4 416,30 \$		
Année 2026 (affectation des surplus libres dans le budget de fonctionnement 2025 de l'arrondissement)	15 000,00 \$	7 500,00 \$	29 581,50 \$	15-mars-26	6 000,00 \$	23 665,20 \$	1er août 2026	1 500,00 \$	5 916,30 \$	31-janv-27
Année 2027 (budget de fonctionnement)	45 046,00 \$	22 523,00 \$			18 018,40 \$			4 504,60 \$		
Année 2027 (affectation des surplus libres dans le budget de fonctionnement 2025 de l'arrondissement)	15 000,00 \$	7 500,00 \$	30 023,00 \$	15-mars-27	6 000,00 \$	24 018,40 \$	1er août 2027	1 500,00 \$	6 004,60 \$	31-janv-28



---

Le pourcentage du montant versé lors du premier versement est de cinquante pour cent (50%), pour ce qui est du deuxième versement il s'agit de quarante pour cent (40%) et finalement, suite à la réception et la conformité de la reddition de compte, le troisième versement de dix pour-cent (10%) pourra être remis à l'organisme. Chaque versement est conditionnel à ce que l'organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte de Montréal 2030 (grille d'analyse en annexe), plus précisément des engagements pour la démocratie et la participation citoyenne, l'accès et l'inclusion de même que la créativité et l'innovation.

Ce dossier contribue aux engagements en matière d'amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations. Casteliers s'efforce de mettre en place des actions qui tentent de rendre plus accessibles ses services. L'organisme s'est doté par exemple, d'une politique contre le harcèlement et d'une grille salariale équitable, il a mis en place des toilettes non genrées à la MIAM, il organise des spectacles extérieurs et des expositions gratuites accessible à tous, collabore avec des organismes communautaires afin de rejoindre les familles de nouveaux arrivants et crée des projets avec les écoles du quartier. L'organisme a installé une nouvelle rampe d'accès afin de rendre accessible universellement l'immeuble et élabore en continue des projets inclusifs en médiation culturelle visant divers publics (aînés, ados, membres des communautés, groupes de francisation).

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le dernier protocole d'entente prévoyant le versement d'une contribution financière de 57 448 \$ pour l'année 2024 sera arrivé à échéance le 31 décembre 2024. Sans le soutien financier de la part de l'Arrondissement, Casteliers ne pourra pas poursuivre ses activités dans l'arrondissement et sa mission avec l'expertise et l'implication qu'elle nécessite.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'organisme fera état de la participation de l'Arrondissement conformément aux obligations contenues dans le protocole de visibilité en annexe de la convention de contribution financière.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature de la convention par les deux parties en septembre 2024;  
Début du Projet en janvier 2025;  
Application et suivi de la convention durant toute la période (2025, 2026 et 2027)  
Évaluation du Projets et reddition de compte de l'organisme janvier 2026 et janvier 2027;  
Fin du projet en décembre 2027;  
Remise du rapport final au plus tard le 31 janvier 2028.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Daa Gestion du territoire\_du patrimoine et des services administratifs (Wail DIDI)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sebastian ABALOS  
Agent culturel

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-08-20

David PHUNG  
chef(fe) de division - culture et bibliotheque en  
arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Anne-Marie POITRAS  
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-qualite de vie





Dossier # : 1245619004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer la deuxième option (deux (2) de deux (2)) de renouvellement de douze (12) mois et autoriser une dépense additionnelle de 32 666,75 \$, taxes incluses, à Élévapro Services Inc pour l'entretien, la réparation et la maintenance des ascenseurs et monte-charge de l'arrondissement d'Outremont dans le cadre du contrat accordé à Élévapro Services Inc. (AO-20-18345), majorant ainsi le montant total du contrat de 119 893,07 \$ à 152 559,82 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement

**ATTENDU QUE** le 8 septembre 2020, le conseil a octroyé un contrat d'un montant de 88 473,26 \$, taxes incluses, à la firme Élévapro Services inc. pour l'entretien, la réparation et la maintenance des ascenseurs et monte-charge de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans, avec une option de renouvellement de 2 ans, suite à l'appel d'offres public 20-18345 ;

**ATTENDU QUE** le 8 août 2023, le conseil a autorisé la première option de renouvellement au montant de 31 419,81 \$, taxes incluses ;

**ATTENDU QUE** suite à l'analyse du besoin par l'équipe de la direction d'arrondissement adjointe - qualité de vie, il a été décidé de procéder au deuxième renouvellement de l'entente qui viendra à échéance le 30 septembre 2024 ;

**ATTENDU QUE** l'annexe 2.03.02 du contrat prévoit une prolongation des termes pour une durée de deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune, ajustée de 3,97 % pour la période visée par rapport au dernier prix en vigueur au moment de l'exercice de renouvellement ;

**ATTENDU QUE** la deuxième option de renouvellement couvre la période comprise entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025 ;

**ATTENDU QUE** le renouvellement du contrat accordé à la firme Élévapro Services inc. pour une durée additionnelle de douze (12) mois pour l'entretien, la réparation et la maintenance des ascenseurs et monte-charge de l'arrondissement d'Outremont majore le montant total du contrat de 32 666,75 \$, taxes incluses, pour un total de 152 559,82 \$, taxes incluses ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245619004.

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement de:

**D'EXERCER** la première option de renouvellement d'un (1) an pour la prolongation du contrat octroyé d'un montant de 32 666,75 \$, taxes incluses, à la firme Élévapro Services inc. pour l'entretien, la réparation et la maintenance des ascenseurs et monte-charge de l'arrondissement d'Outremont ;

**D'AUTORISER** une dépense totale de 32 666,75 \$, incluant les taxes et comprenant l'ajustement de l'IPC de 3,97 %, pour une période d'un (1) an, soit du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025, dans le cadre du contrat accordé à la firme Élévapro Services inc. (réf. : 1208145005, résolution : CA20 16 0258), majorant ainsi le montant du contrat de 119 893,07 \$ à 152 559,82 \$, taxes incluses ;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Jean-François MELOCHE Le 2024-08-29 10:53

**Signataire :**

Jean-François MELOCHE

---

directeur(-trice) arrondissement (ii)  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1245619004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer la deuxième option (deux (2) de deux (2)) de renouvellement de douze (12) mois et autoriser une dépense additionnelle de 32 666,75 \$, taxes incluses, à Élévapro Services Inc pour l'entretien, la réparation et la maintenance des ascenseurs et monte-charge de l'arrondissement d'Outremont dans le cadre du contrat accordé à Élévapro Services Inc. (AO-20-18345), majorant ainsi le montant total du contrat de 119 893,07 \$ à 152 559,82 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2020 l'arrondissement Outremont a procédé au lancement d'un appel d'offres public ayant pour objet la fourniture de service pour l'entretien, la réparation et la maintenance des ascenseurs et monte-charge de l'arrondissement d'Outremont, pour une durée de trois (3) ans avec option de renouvellement de deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune.

Suite à l'analyse du besoin par l'équipe de la direction d'arrondissement adjointe - qualité de vie, il a été décidé de procéder au renouvellement de l'entente qui viendra à échéance le 30 septembre 2024.

Le montant du renouvellement de l'entente pour une deuxième période de douze (12) mois est de 32 666,75 \$, taxes incluses.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA23 16 0234 - Séance du 8 août 2023 - GDD 1239293005**

Exercer la première option (une (1) de deux (2)) de renouvellement de douze (12) mois et autoriser une dépense additionnelle de 31 419,81 \$, taxes incluses, à Élévapro Services inc. pour l'entretien, la réparation et la maintenance des ascenseurs et monte-charge de l'arrondissement d'Outremont dans le cadre du contrat accordé à Élévapro Services inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 88 473,26 \$ à 119 893,07 \$, taxes incluses. Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Outremont

## **CA20 16 0258 - Séance du 8 septembre 2020**

Octroyer un contrat d'un montant de 88 473,26\$ (taxes incluses) à Élévapro services Inc pour l'entretien, la réparation et la maintenance des ascenseurs et monte-charge de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 2 ans), suite à l'appel d'offres public 20-18345 (2 soumissionnaires) - Dépense provenant du budget de fonctionnement.

### **DESCRIPTION**

De façon plus précise, le présent dossier décisionnel vise à exercer l'option de renouvellement de douze (12) mois, prévue au contrat.

Les services comprennent l'entretien, la réparation et la maintenance des ascenseurs et monte-charge des bâtiments suivants:

- Centre communautaire intergénérationnel: Ascenseur, ascenseur MR et monte-charge
- Bibliothèque Robert-Bourassa: Ascenseur
- Cour de service: Ascenseur et monte-charge
- Direction d'arrondissement adjoint Gestion du territoire, du patrimoine et soutien administratif: Ascenseur

### **JUSTIFICATION**

Conformément aux documents de l'appel d'offres 20-18345, le contrat permet une option de renouvellement de DEUX (2) période(s) additionnelle(s) de DOUZE (12) mois chacune. Le présent

sommaire décisionnel vise à exercer la première option de renouvellement, et ce, selon les termes et conditions stipulés dans le contrat.

Les raisons nous incitant à recommander l'exercice de l'option de renouvellement, sont principalement :

- La poursuite d'une saine gestion contractuelle;
- Le maintien des prix obtenus lors de l'appel d'offre initial;
- La satisfaction du service rendu par le fournisseur.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Tel que stipulé à l'annexe 2.03.02 du contrat, l'ajustement se fait selon l'indice du prix à la consommation

(IPC). Le pourcentage d'indexation calculé la deuxième année de renouvellement est de 3,97 %.

- Le montant de la dernière année prévue au contrat: 31 419.8 1\$ taxes incluses.
- Le montant pour l'année de renouvellement est de 32 666.75 \$ taxes incluses.

## **MONTRÉAL 2030**

**#08: Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous.**

L'entretien, la réparation et la maintenance des ascenseurs et monte-charges de l'arrondissement d'Outremont permet aux bâtiments d'être accessibles à tous.

**#09: Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire**

Les bâtiments concernés proposent différentes activités sportives et communautaires, l'accès à tous est donc un élément important.

**#19: Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins**

L'entretien, la réparation et la maintenance des ascenseurs et monte-charges permet des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité aux citoyens.

**#20: Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.**

Maintenir l'accessibilité universelle de ses bâtiments publics, permettra de faire rayonner l'arrondissement d'Outremont et la métropole, et ainsi accroître l'attractivité sur son territoire.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il s'agit de bâtiments qui ont toujours exigé ce type de service d'entretien périodique. Un report d'octroi, une interruption de services ou un refus d'octroyer le contrat pourraient compromettre le confort et la sécurité des occupants, tout en affectant la pérennité des équipements mécaniques et des bâtiments ainsi que la poursuite des opérations régulières d'entretien préventif.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Début du contrat : 29 septembre 2020;
- Fin du contrat : 29 septembre 2023;
- Première option de renouvellement: Du 30 septembre 2023 au 30 septembre 2024;
- Deuxième option de renouvellement: du 1er Octobre 2024 au 30 septembre 2025.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :



Outremont , Daa Gestion du territoire\_du patrimoine et des services administratifs (Wail DIDI)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Laurent Julien GUINDON  
agent(e) technique en architecture

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-08-14

Didier GHOMSI  
chef(fe) de division - etudes techniques en  
arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sonia VIBERT  
directeur(-trice) bureau de projets



**Dossier # : 1240219010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le rapport des décisions déléguées pour le mois de juillet 2024

**DÉPOSER** le rapport des décisions déléguées pour le mois de juillet 2024.

**Signé par** Jean-François MELOCHE **Le** 2024-08-29 10:41

**Signataire :**

Jean-François MELOCHE

---

directeur(-trice) arrondissement (ii)  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1240219010

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le rapport des décisions déléguées pour le mois de juillet 2024

**CONTENU****CONTEXTE**

Il s'agit de la reddition de comptes mensuelle des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD) en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 1601xx - 1240219006 : Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de juin 2024

**DESCRIPTION**

Il s'agit du dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de juillet 2024.

**JUSTIFICATION**

Référence - Article 4 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*, prévoyant ce qui suit :

" Le fonctionnaire de niveau 1 fait rapport au conseil d'arrondissement de toute décision prise en vertu du présent règlement à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de vingt-cinq (25) jours suivant la prise de décision."

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s/o

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s/o

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s/o

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sherline ELIEN  
Secrétaire-rechercheur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Julie DESJARDINS  
chef(fe) de division - soutien administratif

Le : 2024-08-19

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François MELOCHE  
directeur(-trice) arrondissement (ii)



**Dossier # : 1240219011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de juillet 2024

**DÉPOSER** la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de juillet 2024.

**Signé par** Jean-François MELOCHE **Le** 2024-08-29 10:40

**Signataire :**

Jean-François MELOCHE

---

directeur(-trice) arrondissement (ii)  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1240219011

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de juillet 2024

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*, les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 1601xx - 1240219007 : Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de juin 2024.

**DESCRIPTION**

Il s'agit du dépôt des bons de commande et des demandes de paiement sans bon de commande pour le mois de juillet 2024.

**JUSTIFICATION**

La division du soutien administratif désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire.  
Référence - Article 4 du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460), prévoyant ce qui suit:

" Le fonctionnaire de niveau 1 fait rapport au conseil d'arrondissement de toute décision prise en vertu du présent règlement à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de vingt-cinq (25) jours suivant la prise de décision."

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s/o

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s/o

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s/o

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sherline ELIEN  
Secrétaire-rechercheur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Julie DESJARDINS  
chef(fe) de division - soutien administratif

Le : 2024-08-19

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François MELOCHE  
directeur(-trice) arrondissement (ii)



**Dossier # : 1240219012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de juillet 2024

**DÉPOSER** la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de juillet 2024.

<b>Signé par</b>	Jean-François MELOCHE	<b>Le</b> 2024-08-29 10:40
------------------	--------------------------	----------------------------

**Signataire :**

Jean-François MELOCHE

---

directeur(-trice) arrondissement (ii)  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1240219012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de juillet 2024

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La carte d'approvisionnement VISA Desjardins permet au personnel de la Ville de Montréal de procéder plus aisément à l'acquisition de certains bien et services. Par contre son utilisation est assujettie à certaines règles que l'on retrouve dans les encadrements de la Ville :

- La carte d'achat ne doit pas être utilisée pour payer des transactions liées au domaine des services professionnels ;

- La carte d'achat ne peut être utilisée chez un fournisseur, pour l'achat de biens et services qui peuvent être obtenus par le biais d'une entente sauf en dehors des heures de bureau. Chaque direction a une carte de crédit incluant la direction d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 1601xx - 1240219008 : Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de juin 2024.

**DESCRIPTION**

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de juillet 2024.

**JUSTIFICATION**

Afin d'assurer une transparence en matière des dépenses, la direction des services administratifs a opté de faire une reddition des achats sur cartes de crédit de tous les détenteurs.

Référence - Article 4 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*, prévoyant ce qui suit :

" Le fonctionnaire de niveau 1 fait rapport au conseil d'arrondissement de toute décision prise en vertu du présent règlement à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de vingt-cinq (25) jours suivant la prise de décision".

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s/o

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s/o

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s/o

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sherline ELIEN  
Secrétaire-rechercheuse

**ENDOSSÉ PAR**

Julie DESJARDINS  
chef(fe) de division - soutien administratif

Le : 2024-08-19

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François MELOCHE  
directeur(-trice) arrondissement (ii)



**Dossier # : 1240219013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer la liste des virements de crédits pour le mois de juillet 2024

**DÉPOSER** la liste des virements de crédits pour le mois de juillet 2024.

<b>Signé par</b>	Jean-François MELOCHE	<b>Le</b> 2024-08-29 10:36
------------------	-----------------------	----------------------------

Signataire :

Jean-François MELOCHE

---

directeur(-trice) arrondissement (ii)  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1240219013

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer la liste des virements de crédits pour le mois de juillet 2024

**CONTENU****CONTEXTE**

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, afin que le conseil d'arrondissement puisse suivre les modifications apportées au budget initial.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 160189 - 1240219009 : Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de juin 2024.

**DESCRIPTION**

Il s'agit du dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de juillet 2024.

**JUSTIFICATION**

La division du soutien administratif désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire. Seule la direction d'arrondissement adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif est autorisée à effectuer des virements suivant l'autorisation des gestionnaires identifiés au chapitre IV du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoir à certains fonctionnaires* (AO-460).

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s/o

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s/o

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s/o

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signature de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sherline ELIEN  
Secrétaire-rechercheur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Julie DESJARDINS  
chef(fe) de division - soutien administratif

Le : 2024-08-19

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François MELOCHE  
directeur(-trice) arrondissement (ii)



**Dossier # : 1243711014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer la projection des résultats de l'exercice financier 2024 ainsi que l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2024, comparativement à la même période l'an dernier

**DÉPOSER** la projection des résultats de l'exercice financier 2024 en date du 30 juin 2024 et de l'état des revenus et des dépenses réelles au 30 juin 2024 comparé avec ceux du 30 juin 2023.

**Signé par** Jean-François MELOCHE Le 2024-08-29 10:35

**Signataire :**

Jean-François MELOCHE

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa  
Outremont , Daa Gestion du territoire\_du patrimoine et des services  
administratifs

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1243711014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer la projection des résultats de l'exercice financier 2024 ainsi que l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2024, comparativement à la même période l'an dernier

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 105.4 de la *Loi sur les cités et ville* modifié par la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (2017, chapitre 13), prévoit ce qui suit :

«105.4. Le trésorier dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs. Lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, les deux états comparatifs sont déposés au plus tard lors de la dernière séance ordinaire tenue avant que le conseil ne cesse de siéger conformément à l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2).

Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.»

Le deuxième alinéa de l'article 130 de la *Charte de la Ville de Montréal* prévoit que le conseil d'arrondissement «exerce au nom de la ville, à l'égard de ses compétences et compte tenu des adaptations nécessaires, tous les pouvoirs et est soumis à toutes les obligations que la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19) ou une autre loi attribue ou impose au conseil d'une municipalité locale». Dans la mesure où le conseil d'arrondissement perçoit des revenus et fait des dépenses, qu'il est responsable de la gestion du budget d'arrondissement adopté par le conseil municipal et qu'il est soumis à toutes les obligations que la Loi sur les cités et villes impose au conseil d'une municipalité, nous sommes d'avis que l'obligation prévue à l'article 105.4 précité s'applique au conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CA23 16 0244 - 1233711016 - Dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2023 ainsi que l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2023, comparativement à la même période l'an dernier
- CA22 16 0258 - 1223711037 - Dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2022 ainsi que l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2022, comparativement à la même période l'an dernier



CA21 160323 - 1213711009 - Dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2021 ainsi que l'état des revenus et des dépenses réels au 31 août 2021, comparativement à la même période l'an dernier  
 CA20 160264 - 1203711006 - Dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2020 ainsi que l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2020, comparativement à la même période l'an dernier  
 CA19 160364 - 1196613002 - Dépôt de l'évolution budgétaire au 31 août 2019

## DESCRIPTION

Dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2024 ainsi que l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2024, comparativement à la même période l'an dernier

## JUSTIFICATION

## ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE - DÉTAILLÉE EN PIÈCE JOINTE

Nous prévoyons un écart défavorable net d'un montant de 169 800 \$ entre les revenus et les dépenses qui s'explique de la manière suivante :



Évolution budgétaire au : **30-juin 2024**  
 Unité : LI110.0005 - Outremont

### SOMMAIRE

(en milliers de dollars)

2024	Budget original			Budget modifié				Prévision				Écart Prévision / BM			
	Local	Agglo	Total	Local	Agglo	Total	% BM / BO	Local	Agglo	Total	% Prévision / BM	Local	Agglo	Total	% Écart / BM
<b>REVENUS</b>															
Total consolidé	3 356,1	-	<b>3 356,1</b>	3 915,3	-	<b>3 915,3</b>	116,7%	3 374,5	-	<b>3 374,5</b>	86,2%	(540,8)	-	<b>(540,8)</b>	-13,8%
<b>DÉPENSES</b>															
Rémunération globale	11 738,6	-	<b>11 738,6</b>	11 951,7	-	<b>11 951,7</b>	101,8%	11 833,0	-	<b>11 833,0</b>	99,0%	118,7	-	<b>118,7</b>	1,0%
Autres familles	6 330,9	-	<b>6 330,9</b>	8 130,9	-	<b>8 130,9</b>	128,4%	7 878,6	-	<b>7 878,6</b>	96,9%	252,3	-	<b>252,3</b>	3,1%
Total consolidé	18 069,5	-	<b>18 069,5</b>	20 082,6	-	<b>20 082,6</b>	111,1%	19 711,6	-	<b>19 711,6</b>	98,2%	371,0	-	<b>371,0</b>	1,8%
<b>AFFECTATIONS</b>															
Total consolidé	248,2	-	<b>248,2</b>	1 349,6	-	<b>1 349,6</b>	543,8%	1 349,6	-	<b>1 349,6</b>	100,0%	-	-	<b>-</b>	0,0%
<b>SURPLUS/DÉFICIT</b>															
												(169,8)	-	<b>(169,8)</b>	

L'Évolution budgétaire au 30 juin 2024 fait état d'un écart défavorable de 169 800 \$.

### 1) REVENUS

L'écart défavorable de 751 300 \$ est principalement dû à la diminution des revenus liés à la baisse des ventes de vignettes de stationnement sur le territoire (197 300 \$) et à la propreté (30 000 \$), à la diminution des revenus encaissés pour les activités sports et loisirs (220 000 \$), à la modification de la programmation et tarification du contrat octroyé à Camp Sportmax inc. pour la gestion de la piscine (80 000 \$) ainsi qu'au ralentissement du marché et à son impact sur la diminution des revenus générés par les études diverses dont celles liées aux dossiers de permis (224 000 \$).

Le versement d'une contribution financière de Patrimoine Canada au montant de 210 500 \$, comptabilisée comme un revenu, a eu pour effet de d'ajuster à la hausse le total de l'écart défavorable de 751 300 \$ ventilé au paragraphe précédent pour un total de 540 800 \$.

### 2) DÉPENSES

Un écart favorable de 371 000 \$ s'explique, entre autres, par un ajustement de structure qui se traduit, entre autres, par des écarts salariaux et des ajustements au niveau

des cotisations payées par l'employeur (173 000 \$), par la diminution des coûts liés à la gestion du contrat de la piscine (80 000 \$) ainsi que par des activités planifiées mais non réalisées (118 000\$) comme par exemple l'élagage supplémentaire.

**VARIATION BUDGET ORIGINAL VS BUDGET MODIFIÉ : 2 013 100 \$**

En cours d'année, des budgets additionnels dédiés à des projets spéciaux sont approuvés par le conseil de l'arrondissement. Ces décisions expliquent l'écart entre le budget modifié et le budget original.

Les budgets additionnels votés par le conseil d'arrondissement peuvent provenir des surplus d'arrondissement, de subventions octroyées par la Ville centre, du fonds d'urgence climatique, des revenus reportés - unités de stationnement ou encore des revenus reportés pour parcs et terrains de jeu (fonds de parcs). Au 30 juin 2024, ce montant, qui s'élevait à 2 013 100 \$, a servi à financer divers projets liés à l'urgence climatique, à la révision du plan de stationnement, au verdissement de nos parcs, au plan directeur de mobilité durable ainsi qu'à la rénovation du chalet du parc Saint-Viateur. L'arrondissement a également reçu des budgets additionnels de la Ville centre pour la gestion du Théâtre Outremont et la mise en oeuvre d'initiatives relatives au Programme Prévention Montréal (anciennement la Politique de l'enfant) et une subvention de Patrimoine Canada pour le projet de communautés de ruelles.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Daa Gestion du territoire\_du patrimoine et des services administratifs (Kalina RYKOWSKA)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guerda PHILISTIN  
Secrétaire-researchiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-07-17

Julie DESJARDINS  
Cheffe de division soutien administratif - Secrétaire  
d'arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François MELOCHE  
directeur(-trice) arrondissement (ii)



**Dossier # : 1243711015**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire\_  
du patrimoine et des services administratifs , Secrétariat  
d'arrondissement

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil  
d'arrondissement d'Outremont pour l'année 2025

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1243711015;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

**D'ADOPTER** le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2025 tel qu'indiqué au sommaire décisionnel, séances qui ont lieu dans la salle du conseil située au 530, avenue Davaar, à Outremont.

**Signé par** Jean-François MELOCHE **Le** 2024-08-29 13:40

**Signataire :** Jean-François MELOCHE

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa  
Outremont , Daa Gestion du territoire\_  
du patrimoine et des services  
administratifs

**IDENTIFICATION** Dossier # :1243711015

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Outremont pour l'année 2025

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Conformément à l'article 17 de la *Charte de la Ville de Montréal* , métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), le conseil d'un arrondissement doit tenir au moins dix séances ordinaires par année. Par ailleurs, en vertu des articles 319 et 320 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et conformément aux dispositions de l'article 3 du Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468), le conseil d'arrondissement établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour l'année. Ce calendrier doit fixer le jour et l'heure du début de chacune des séances.

Le secrétaire d'arrondissement doit donner un avis public du contenu du calendrier adopté par le conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CA23 16 0299 - 1233711019 - Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Outremont pour l'année 2024
- CA22 16 0419 - 1223711049 - Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Outremont pour l'année 2023
- CA21 16 0378 - 1213711012 - Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Outremont pour l'année 2022
- CA20 16 0367 - 1206695033 - Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Outremont pour l'année 2021

**DESCRIPTION**

Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Outremont pour l'année 2025.

Le calendrier suivant est proposé pour la tenue des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2025 :

- Mardi le 4 février 2025
- Mardi le 11 mars 2025
- Mardi le 1er avril 2025
- Mardi le 6 mai 2025
- Mardi le 10 juin 2025
- Mardi le 8 juillet 2025
- **Mardi le 12 août 2025**
- Mercredi le 3 septembre 2025
- Mardi le 30 septembre 2025
- Mardi le 18 novembre 2025 \*\*
- Mardi le 9 décembre 2025 \*\*

À noter qu'aucune séance ne sera tenue en janvier 2025. Également, puisque le jour de scrutin référendaire des élections municipales 2025 se tiendra le dimanche, 2 novembre 2025, et que les membres constituant le nouveau conseil devront être assermentés par la ville avant de pouvoir siéger, les dates des séances de novembre et décembre 2025 pourraient être modifiées.

## **JUSTIFICATION**

L'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles. L'arrondissement doit donc fixer le calendrier et le lieu des séances ordinaires du conseil pour l'année 2025.

Conformément à l'article 3 du *Règlement de régie interne de d'arrondissement d'Outremont* (AO-468), les séances ordinaires du conseil sont tenues à la salle du conseil située au 530, avenue Davaar ou à tout autre endroit fixé par résolution. Le conseil tient ses séances ordinaires conformément au calendrier adopté avant le début de chaque année civile.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **MONTRÉAL 2030**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public d'entrée en vigueur : septembre 2024

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie DESJARDINS  
Cheffe de division soutien administratif -  
Secrétaire d'arrondissement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-07-29

Julie DESJARDINS  
Cheffe de division soutien administratif -  
Secrétaire d'arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François MELOCHE  
directeur(-trice) arrondissement (ii)



**Dossier # : 1247776006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le Service des affaires juridiques à tenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour forcer l'exécution des travaux visant à rendre conforme aux règlements municipaux le bâtiment sis sur le lot 5 854 985 du cadastre de Québec (1220, avenue Lajoie)

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1247776006;  
Il est recommandé au conseil de l'arrondissement :

**D'AUTORISER** le Service des affaires juridiques à tenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour forcer l'exécution des travaux visant à rendre conforme aux règlements municipaux le bâtiment sis sur le lot 5 854 985 du cadastre de Québec (1220, avenue Lajoie).

**Signé par** Jean-François MELOCHE **Le** 2024-08-30 08:22

**Signataire :**

Jean-François MELOCHE

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa  
Outremont , Daa Gestion du territoire\_du patrimoine et des services  
administratifs



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1247776006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le Service des affaires juridiques à tenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour forcer l'exécution des travaux visant à rendre conforme aux règlements municipaux le bâtiment sis sur le lot 5 854 985 du cadastre de Québec (1220, avenue Lajoie)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Plusieurs dossiers d'infractions aux règlements d'urbanisme seront soumis au Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal (SAJ) pour tenter les procédures requises afin de régulariser ceux-ci. Cette démarche s'inscrit dans une tendance des augmentations des infractions majeures aux règlements d'urbanisme et une volonté de faire respecter la réglementation municipale. Malgré une augmentation significative des recours pénaux depuis 2021, les inspecteurs du cadre bâti ne disposent pas d'outils pour forcer les corrections d'infraction et pour contraindre efficacement les contrevenants récalcitrants à corriger les non-conformités. Afin d'épauler les inspecteurs dans leur travail fastidieux sur le terrain, les recours civils présentent une approche complémentaire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

Il y aurait lieu d'autoriser le Service des affaires juridiques à tenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour forcer l'exécution des travaux visant à rendre conforme le bâtiment sis au 1220, avenue Lajoie.

Plus précisément, les infractions constatées sont les suivantes :

Travaux sans permis ;

- Construction d'une terrasse au toit (2024);
- Construction d'une nouvelle volée d'escalier entre le dernier balcon arrière et le toit (2023);
- Remplacement du garde-corps du balcon arrière du 3e étage par un écran d'intimité en bois (2023);
- Remplacement de la porte extérieure du balcon arrière du 3e étage (2023);

- Installation d'une structure métallique et d'une toile (auvent) dans la cour arrière (2023);
- Remplacement de la porte arrière menant au sous-sol (2021);
- Réfection d'une partie de la dalle de béton au sous-sol (2021);
- Aménagement intérieur du sous-sol (2021);
- Agrandissement et réfection de la terrasse arrière au sol (2019);
- Agrandissement et réfection du balcon arrière du 2e étage (2020);
- Réfection des escaliers d'issues de secours arrière (2019);
- Remplacement de la porte au rez-de-chaussée en façade (2019).

Terrasse au toit non conforme:

- Visible depuis l'axe du trottoir situé de l'autre côté d'une rue publique;
- Situé à moins de 1,5 m d'un parapet non mitoyen;
- Écran d'intimité opaque sur plus de 50% du périmètre de la terrasse;
- Absence de retrait par rapport à la façade.

Escalier d'issue extérieure arrière non conforme

- volée entre le 2e et le 3e étage incliné à 55 degrés;
- Garde-corps de l'escalier inférieur à 900 mm;
- Main courante absente sur la volée entre le sol et le 2e étage;
- Longueur du palier du 2e et du 3e étage inférieur à 750 mm;
- Superficie du palier du 2e étage inférieur à 1 m<sup>2</sup>;
- Largeur de la volée d'escalier du 2e étage au 3e étage de moins de 550 mm.

Travaux non conformes au permis 3001610281-23

- Plancher du perron en composite plutôt qu'en bois;
- Marches du perron en fibre de verre plutôt qu'en bois;
- Colonnes et garde-corps en acier soudé plutôt qu'un mixte d'acier et de bois (ne reprenant pas la composante d'origine);
- Plancher du balcon au 3e étage en composite plutôt qu'en fibre de verre.

## JUSTIFICATION

L'arrondissement soumet ce dossier, car il répond aux critères identifiés afin d'intenter un recours civil qui sont les suivants:

- la gravité de l'infraction ou la nuisance engendrée
- le niveau de collaboration des contrevenants
- la gradation des peines appliquées
- la pertinence d'un recours civil
- le dossier a fait l'objet d'un suivi régulier de la part de l'équipe des inspections.

Après avoir épuisé tous les recours administratifs à sa disposition et devant l'inaction des propriétaires, l'arrondissement se voit contraint d'intenter des procédures civiles pour faire respecter sa réglementation.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

**MONTRÉAL 2030**

Priorité 19 - Le respect de la réglementation municipale est un pilier du contrat social qui permet à nos communautés de se développer dans le respect mutuel et de préserver la qualité de vie des quartiers montréalais.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Selon les procédures judiciaires à venir.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gabriel LAFORCE  
agent(e) de recherche

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-08-15

Jean-François LEBRUN  
Chef de division - Urbanisme, permis et inspection

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sonia VIBERT  
directeur(-trice) bureau de projets



**Dossier # : 1246613001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter la demande d'indemnisation pour un montant total de 679 084,03 taxes nettes, à même le fonds d'auto-assurance de la Ville de Montréal pour 354 359 \$ et le budget de dépenses contingentes pour 324 725,03 \$ correspondant à la portion admissible de la différence entre l'estimé et le contrat octroyé suite à l'appel d'offres public 2475-AOP-TRV05 pour les travaux de rénovation et mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur, incendié le 11 novembre 2021 et autoriser le virement budgétaire vers l'arrondissement.

**ATTENDU QUE** le chalet du parc Saint-Viateur a été construit en 1927 et qu'il est situé dans un secteur de valeur patrimoniale d'intérêt municipal dite exceptionnelle;

**ATTENDU QUE** le chalet du parc Saint-Viateur a été endommagé par un incendie le 11 novembre 2021, que le bâtiment a été lourdement endommagé et qu'il demeure fermé depuis cette date;

**ATTENDU QUE** pour être admissible au "Programme d'auto-assurance de la ville afin de pourvoir aux réclamations diverses liées au vol ou aux dommages subis sur des biens à la suite d'un sinistre ou d'un accident", le sinistre doit résulter d'événements majeurs tels qu'un feu, un vandalisme, une inondation ou toute autre catastrophe naturelle;

**ATTENDU QU'À** la suite de l'incendie du chalet du parc Saint-Viateur, l'arrondissement a communiqué avec la ville afin de faire entériner l'acceptation de sa réclamation et de son financement à partir du budget corporatif des « Crédits pour dépenses contingentes » et que les travaux et services professionnels ont fait objet de deux remboursements déjà, à même les surplus de gestion de l'année 2022 (410 700 \$) et 2023 (2 126 400 \$, dont 25 021,15 \$ en services professionnels supplémentaires et 2 101 371,21 \$ pour les coûts de travaux estimés);

**ATTENDU QU'À** la suite à l'ouverture des soumissions pour la réalisation des travaux de rénovation et de mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur, le coût des travaux du contrat de base est passé d'une valeur estimée de 2 101 371,21 \$, taxes nettes, à un montant de 2 780 455,24 \$, taxes nettes;

**ATTENDU QU'À** la suite à l'ouverture des soumissions pour la réalisation des travaux de rénovation et de mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur, la part revenant au fonds d'auto-assurance du coût des travaux, en incluant 15 % de contingences et 1 % de variation de quantités, s'élève à une valeur de 3 225 328,08 \$, créant un écart de 1 123 956,87 \$ taxes nettes avec le montant précédemment remboursé de 2 101 371,21 \$ taxes nettes;

**ATTENDU QUE** les coûts en contingences et en variation de quantité, s'ils sont admissibles au fonds d'auto-assurance, sont des dépenses hypothétiques qui ne pourront être remboursées qu'après avoir été en réellement encourues lors des travaux, mais que l'arrondissement doit engager des sommes pour en garantir leur disponibilité;

**ATTENDU QUE** pour être en mesure d'accorder un contrat pour les travaux de rénovation et de mise aux normes du chalet du par Saint-Viateur, l'écart de 1 123 956,87 \$, taxes nettes, a dû être financé à même le surplus libre et des revenus reportés - Parcs et terrains de jeux de l'arrondissement et qu'il ne pourra être utilisé avant le remboursement du fonds d'auto-assurance qui sera versé dans le cadre des surplus de gestion 2024, au mois de juin 2025;

**ATTENDU QUE** ce montant de 1 123 956,87 \$, taxes nettes, se ventile en trois (3) volets, à savoir, un montant de 679 084,03 \$, taxes nettes, pour les travaux au contrat de base de rénovation et de mise aux normes, un montant de 417 068,41 \$, taxes nettes, à titre de budget des contingences et un montant de 27 804,55 \$, taxes nettes, à titre de budget de variation des quantités;

**ATTENDU QUE** l'arrondissement souhaite recevoir le montant de 679 084,03 \$, taxes nettes, afférent au coût de rénovation et de mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur cette année, sans avoir à attendre le versement, en 2025, des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2024;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1246613001:

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

**DE DEMANDER** au Comité exécutif d'accepter la demande d'indemnisation pour un montant total de 679 084,03 taxes nettes, à même le fonds d'auto-assurance de la Ville de Montréal pour 354 359 \$ et le budget de dépenses contingentes pour 324 725,03 \$ correspondant à la portion admissible de la différence entre l'estimé et le contrat octroyé suite à l'appel d'offres public 2475-AOP-TRV05 pour les travaux de rénovation et mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur, incendié le 11 novembre 2021 et autoriser le virement budgétaire vers l'arrondissement

**Signé par** Jean-François MELOCHE Le 2024-08-29 20:39

**Signataire :**

Jean-François MELOCHE

---

directeur(-trice) arrondissement (ii)  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1246613001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter la demande d'indemnisation pour un montant total de 679 084,03 taxes nettes, à même le fonds d'auto-assurance de la Ville de Montréal pour 354 359 \$ et le budget de dépenses contingentes pour 324 725,03 \$ correspondant à la portion admissible de la différence entre l'estimé et le contrat octroyé suite à l'appel d'offres public 2475-AOP-TRV05 pour les travaux de rénovation et mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur, incendié le 11 novembre 2021 et autoriser le virement budgétaire vers l'arrondissement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Situé dans un secteur de valeur patrimoniale d'intérêt municipal dite exceptionnelle, le chalet du parc Saint-Viateur a été construit en 1927. La conception du chalet est attribuée à l'architecte Aristide Beaugrand-Champagne, le même architecte qui a conçu le chalet du Mont-Royal. Plusieurs éléments extérieurs du chalet sont d'intérêt : le revêtement de crépi, la couleur blanche du revêtement ainsi que les espaces extérieurs couverts.

Le chalet est situé dans un parc multi fonctionnel comprenant des installations sportives, une aire de jeux pour enfants, la maison des jeunes d'Outremont et des aires de détente. Historiquement, l'étang autour de l'îlot où se trouve le chalet se transforme en patinoire l'hiver et le chalet accueille également des événements culturels extérieurs.

Le chalet du parc Saint-Viateur a connu peu d'investissement depuis sa construction. Ses installations étaient en fin de vie utile lorsqu'un incendie en novembre 2021 a mis le chalet hors services. Depuis, les citoyens réclament sa remise en service pour laquelle sa restauration complète est requise.

L'arrondissement Outremont a octroyé des contrats afin de remettre en service le chalet de parc incendié :

- un contrat de services professionnels (architecture et génie) pour réaliser une analyse des lieux, concevoir les plans et devis et le suivi de la restauration du chalet du parc Saint-Viateur;
- un contrat de travaux suite à un appel d'offres public (2475-AOP-TRV05 - résolution CA24-16 0158) afin de réaliser la restauration. Les travaux de rénovation et mise aux normes visent à le remettre en service et lui restaurer son patrimoine architectural.

Le projet de restauration est financé :

- par le fonds d'auto-assurance de la Ville de Montréal,
- par une subvention du Service de la planification et gestion des immeubles (SGPI)
- et par le PTI de l'arrondissement Outremont.

Le fonds d'auto-assurance fait une évaluation annuelle des dépenses admissibles et remboursables en fin d'année et un versement suit au printemps suivant. La dernière évaluation par le fonds d'assurance date d'avant l'appel d'offre de travaux, et suite à cet appel d'offres il y eu un écart de coût à la hausse. Afin d'octroyer le contrat de travaux et de compléter le montage financier et certifier les fonds, l'arrondissement d'Outremont a été dans l'obligation d'engager des sommes importantes à même ses surplus libres ainsi que le fonds réservés pour parcs et terrains de jeux.

L'objectif de cette réclamation vise à demander le remboursement de l'écart admissible à ce jour, sans attendre l'évaluation annuelle par le fonds d'auto-assurance, car les sommes engagées mettent à risque l'arrondissement de ne pouvoir réaliser les projets prévus ou réagir en cas d'urgence.

Cette réclamation est effectuée selon le principe d'auto-assurance dont les modalités sont énoncées au courrier budgétaire #6.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 16 0158 : Accorder un contrat à l'entreprise Immobilier Belmon inc. pour les travaux de rénovation et mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur, situé au 525 avenue Bloomfield de l'arrondissement Outremont. Dépense totale de 5 787 616,01 \$, taxes incluses (contrat : 4 783 162,08 \$ + contingences : 717 474,31 \$ + variation des quantités 47 831,62 \$ + incidences : 239 148,00 \$) — Appel d'offres public 2475-AOP-TRV05 (3 soumissionnaires). Affecter temporairement un montant de 250 000,00 \$ taxes nettes à même le surplus libre de l'arrondissement et affecter 873 956,87 \$ taxes nettes à même les revenus reportés - Parcs et terrains de jeux;

CA22 16 0324: Accorder un contrat de services professionnels à Affleck de la Riva architectes S.E.N.C., pour la réalisation du projet de restauration et de mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur de l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 417 819,15 \$, taxes incluses (Contrat : 363 321 \$ + Contingences : 54 498,15 \$) - Appel d'offres public 22-19483 - 3 soumissionnaires - Dépense provenant du fonds des parcs de l'arrondissement d'Outremont;

D1210465023: Autoriser une dépense maximale de 4 139.10 \$ (incluant les taxes) dans le cadre du projet de sécurisation du chalet St-Viateur à Outremont, suite à un incendie. Octroyer à NCK inc. un contrat de gré à gré pour des services professionnels de génie-conseil en structure pour un montant de 3 219.30 \$ (incluant les taxes). Autoriser un budget de contingences 919.80 \$ (incluant les taxes);

D1229293001: Autoriser une dépense de 56 912,63 \$ (taxes incluses) exécuter des travaux de sécurisation d'une portion de la toiture du chalet du parc Saint-Viateur - dépense provenant du budget de fonctionnement;

D1219203014: Octroyer un contrat à la firme Groupe USB inc. au montant de 12 417,30 \$ taxes incluses pour le nettoyage du chalet du parc St-Viateur suite à l'incendie du 11 novembre 2021et imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au



dossier décisionnel;

D1229293007: Autoriser une dépense de 28 730.46 \$ taxes incluses, ) à la firme la firme Polygon après sinistre pour des services de nettoyage du chalet du parc Saint-Viateur, autoriser une dépense de 5 746 \$ (taxes incluses) à titre de budget de contingences, autoriser une dépense totale de 34 476,46 \$ (taxes incluses) pour des services de nettoyage du chalet du parc Saint-Viateur et imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

## DESCRIPTION

L'estimation du coût des travaux de rénovation et de mise aux normes a été réalisée par des professionnels externes. La répartition des montants entre les frais admissibles au fonds d'auto-assurance, les coûts admissibles à une subvention du SGPI et les coûts qui doivent être assumés par l'arrondissement a été faite selon les modalités qui sont énoncées au courrier budgétaire # 6 et toutes les règles applicables. Cette répartition est ajustée à chaque étape jalon du projet.

L'estimation des travaux, en date du 19 février 2024 et avant l'appel d'offres de travaux, a été transmise au service des finances et a fait l'objet d'un remboursement pour la portion des travaux (excluant les services professionnels) d'un montant de 2 101 371,21 \$, taxes nettes, provenant du fonds d'auto-assurance, versé à même les surplus de gestion 2023.

Suivant les résultats de l'appel d'offre public de travaux et l'octroi de ce contrat le 3 juillet 2024 au plus bas soumissionnaire conforme, la répartition des coûts pour chacune des sources budgétaires a été révisée, items par items, par les professionnels du projet et la répartition a été établie dans les proportions suivantes :

- 63,66 % par le fonds d'auto-assurance
- 15,79 % par le programme de la protection des bâtiments de compétence locale du SGPI
- 20,55 % par le PDI de l'arrondissement Outremont

Ces pourcentages sont également indiqués dans le tableau no 1 Montage financier à la section Aspects Financiers.

Toujours à la suite de l'octroi du contrat de travaux, la portion du coût du contrat de base des travaux de rénovation et de mise aux normes du chalet assumée par le fonds d'auto-assurance est passé de 2 101 371,21 \$ à 2 780 455,24 \$ taxes nettes, pour un écart de 679 084,03 \$ taxes nettes.

Nous demandons à ce que le fonds d'auto-assurance transfère à l'arrondissement un montant de 679 084,03 \$, taxes nettes, représentant le coût additionnel devant être déboursé pour la réalisation du contrat de base des travaux de rénovation et de mise aux normes.

On peut anticiper des montants admissibles mais non encore encourus en frais contingents de travaux et en variation de quantité, de même qu'en frais incidents et en frais de services professionnels supplémentaires. L'arrondissement Outremont a dû réserver à même son fonds de parcs et ses surplus, comme il est indiqué au tableau no 2 Part admissible du fonds d'auto-assurance, des sommes pour garantir la disponibilité des fonds pour ces engagements. Ces engagements mettent l'arrondissement à risque de ne pouvoir effectuer ses projets ou réagir en cas d'urgence. C'est pourquoi d'autres demandes de remboursement de frais admissibles au fonds d'auto-assurance seront présentées aux instances suivant leur occurrence.

## JUSTIFICATION

Suite à l'appel d'offres de travaux public, le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission 11 % plus élevée que la dernière estimation des professionnels (avant ouverture incluant les addenda). Une analyse avant les conditions générales et par discipline permet de faire ressortir les écarts spécifiques ci-dessous.

- Architecture : + 26 % (plus élevé).
- Structure : - 28 % (moins élevé).
- Électromécanique : -11 % (moins élevé).
- Civil : + 36 % (plus élevé).
- Décontamination : -71 % (moins élevé).

Malgré les écarts, tous les professionnels se sont déclarés satisfaits des montants soumissionnés et ont recommandé l'adjudication du contrat au plus bas conforme, soit Immobilier Belmon inc.

Afin d'octroyer le contrat de travaux, un financement temporaire provenant des surplus libres de l'arrondissement Outremont au montant de 250 000, taxes nettes, et un financement de 873 956,87 \$, taxes nettes provenant des revenus reportés - Parcs et terrains de jeux ont été nécessaires afin de combler la différence entre le remboursement initial du fonds d'auto-assurance et le coût réel suite à l'octroi du contrat de travaux, incluant des frais contingents, des frais de variation de quantité et des frais incidents dont les budgets doivent être réservés.

Ce dossier vise la demande de remboursement d'un montant de 679 084.03 \$ taxes nettes, représentant la part qui revient au fonds d'auto-assurance de l'écart entre l'estimation et le coût réel du contrat de base de travaux octroyé. Les remboursements de la portion de contingences, variations de quantités, frais incidents et services professionnels supplémentaires seront demandés subséquemment suite à l'analyse de coûts réels aux surplus de gestion 2024 et 2025 ou par une réclamation au comité exécutif.

Le contrat de travaux fut octroyé le 3 juillet 2024, et la réouverture du chalet du parc Saint-Viateur, bâtiment emblématique de notre arrondissement, sera au coeur des festivités entourant les célébrations du 150e anniversaire de la fondation de la Ville d'Outremont qui se tiendront en 2025.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La portion du coût des travaux de rénovation et de mise aux normes du chalet assumée par le fonds d'auto-assurance, excluant contingences, variation de quantité et incidences, est passé de 2 101 371,21 \$ à 2 780 455,24 taxes nettes. L'écart de 679 084,03 \$ taxes nettes, a dû être financé par d'autres sources de financement de l'arrondissement.

En appliquant le même pourcentage de 63,66 % (part du fonds d'auto-assurance) aux budgets en contingences et en variation de quantité requis pour l'octroi d'un contrat de ce type de travaux dans un bâtiment existant, la part du fonds d'auto-assurance monte à 3 225 328,08 \$ taxes nettes après l'octroi du contrat, ce qui représente un écart de 1 123 956,87 \$, taxes nettes avec le montant reçu précédemment du fonds d'auto-assurance (19 février 2024). Les remboursements de la portion de contingences, variations de quantités, frais incidents et services professionnels supplémentaires seront demandés subséquemment suite à l'analyse de coûts réels aux surplus de gestion 2024 et 2025 ou par une réclamation au comité exécutif.

Pour combler cet écart au moment de l'octroi du contrat, le fonds de parcs a été imputé d'un montant de 873 956,87 \$ taxes nettes, et les surplus libres de l'arrondissement ont été imputés de 250 000 \$ taxes nettes. Compte tenu que l'arrondissement d'Outremont est très

petit, ce genre de ponction dans les réserves de fonds réservés pourraient mettre en péril les projets de l'arrondissement, voire même sa capacité de répondre à des urgences. Il est donc primordial qu'une partie de ces montants soient remboursés à l'arrondissement dans le plus bref délai et ce, sans attendre le prochain ajustement du fonds d'auto-assurance qui sera versé dans le cadre des surplus de gestion 2024, au cours du 2e trimestre de l'année 2025.

Les tableaux ci-dessous résument la répartition des différentes sources budgétaires ainsi que l'historique de la part admissible des coûts au fonds d'auto-assurance. La répartition des coûts est établie par les professionnels, item par item et à chaque jalon du projet. Tous les montants sont taxes nettes.

<b>TABLEAU NO 1 : MONTAGE FINANCIER - CONTRAT DE TRAVAUX DU CHALET DU PARC ST-VIATEUR INCENDIÉ</b>						
Répartition des coûts entre les sources budgétaires des travaux suivant l'analyse des professionnels au dossier, tous les montants taxes nettes						
	Travaux	Contingences *	Variation des quantités *	Sous total	Incidences **	Total
		15,00 %	1,00 %		5,00 %	
TOTAL, taxes nettes	4 367 664,52 \$	655 149,68 \$	43 676,65 \$	5 066 490,85 \$	218 374,00 \$	5 284 864,85 \$
<b>63,66 % pour le fonds d'auto-assurance, taxes nettes :</b>	2 780 455,24 \$	417 068,29 \$	27 804,55 \$	3 225 328,08 \$	- \$	3 225 328,08 \$
15,79 % pour le prog. protection bâtiment du SGPI, taxes nettes :	689 656,33 \$	103 448,45 \$	6 896,56 \$	800 001,34 \$	- \$	800 001,34 \$
20,55 % pour le PDI arr Outremont, taxes nettes :	897 552,96 \$	134 632,94 \$	8 975,53 \$	1 041 161,44 \$	218 374,00 \$	1 259 535,44 \$
TOTAL (CONTRÔLES), taxes nettes	4 367 664,53 \$	655 149,68 \$	43 676,65 \$	5 066 490,85 \$	218 374,00 \$	5 284 864,85 \$

<b>TABLEAU NO 2 : HISTORIQUE DE LA PART ADMISSIBLE DU FONDS D'AUTO-ASSURANCE</b>				
Exclusivement pour les travaux de restauration et mise aux normes du chalet du parc St-Viateur ***				
	Travaux	Contingences *	Variation des quantités *	Total
		15,00 %	1,00 %	
<b>19 février 2024</b> : date de l'estimation des professionnels du coût des travaux pour le montant versé du fond d'auto-assurances et payé aux surplus de gestion 2023.				
Taxes nettes	2 101 371,21 \$			2 101 371,21 \$
<b>13 juin 2024</b> : date de la révision de la part admissible basée sur le coût réel du contrat de base (plus basse soumission conforme) suite à l'ouverture de l'appel d'offres public				
Taxes nettes	2 780 455,24 \$	417 068,29 \$	27 804,55 \$	3 225 328,08 \$

**ÉCART** entre le montant reçu et la part admissible suite à l'octroi du contrat de travaux.  
Montants à combler par les surplus de l'arrondissement pour octroyer le contrat de travaux  
(GDD 1240749001)

Taxes nettes	679 084,03 \$	417 068,29 \$	27 804,55 \$	1 123 956,87 \$
Utilisation du fond de parcs de l'Arrondissement pour combler la part du fond d'auto-assurance				
Taxes nettes	429 084,03 \$	417 068,29 \$	27 804,55 \$	873 956,87 \$
Utilisation du surplus de l'Arrondissement pour combler la part du fond d'auto-assurance				
Taxes nettes	250 000,00 \$	- \$	- \$	250 000,00 \$
<b>11 septembre 2024 (CE) : date de réclamation de la part admissible du contrat de base des travaux (GDD 1246613001) ****</b>				
Taxes nettes	679 084,03 \$	- \$	- \$	679 084,03 \$

\* Les contingences et les variations de quantité (encadrement administratif C-OG-DG-D-18-001) sont des montants de dépenses hypothétiques qui doivent être réservés au moment de l'octroi du contrat de travaux, mais ne seront dépensés que si les circonstances le requièrent lors du déroulement des travaux

\*\* Les incidences ne sont pas des coûts admissibles au fonds d'auto-assurance

\*\*\* Les autres coûts (services professionnels, nettoyage, etc.) sont exclus de ce dossier décisionnel

\*\*\*\* Les autres coûts admissibles feront l'objet de demandes à venir selon le déroulement des travaux.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques et contribue aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, tel que précisé dans la grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si le remboursement n'est pas accepté, l'arrondissement pourrait ne pas être en mesure de répondre aux urgences opérationnelles.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La population de l'arrondissement Outremont sera informée de l'état de l'avancement des travaux et de la date de l'ouverture du chalet. Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dossier présenté au conseil de l'arrondissement d'Outremont - 13 août 2024

Dossier présenté au comité exécutif - 11 septembre 2024

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Carlos Arturo CASTANEDA RIVERA)

Certification de fonds :

Outremont , Daa Gestion du territoire\_du patrimoine et des services administratifs (Wail DIDI)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Mélanie BEAUDOIN, Service des finances et de l'évaluation foncière

Lecture :

Mélanie BEAUDOIN, 8 août 2024

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Kalina RYKOWSKA  
Cheffe de section-finances

### ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS  
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

Le : 2024-07-22

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE  
directeur(-trice) arrondissement (ii)



Dossier # : 1245069020

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise l'agrandissement des débarcadères pour personnes à mobilité réduite existants dans l'arrondissement d'Outremont

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245069020;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

**DE DÉPOSER** au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19)*, le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*;

**DE DONNER** un avis de motion pour le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement pour agrandir les débarcadères pour personnes à mobilité réduite existants dans l'arrondissement d'Outremont.

**Signé par** Jean-François MELOCHE Le 2024-08-29 10:32

Signataire :

Jean-François MELOCHE

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa  
Outremont , Daa Gestion du territoire\_du patrimoine et des services  
administratifs

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1245069020

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise l'agrandissement des débarcadères pour personnes à mobilité réduite existants dans l'arrondissement d'Outremont

**CONTENU****CONTEXTE**

Faisant suite au rapport Montréal inclusive : été comme hiver, l'Ombudsman de Montréal a transmis à la Ville de Montréal et aux 19 arrondissements les recommandations suivantes :

- a. d'adopter dans la Politique sur le déneigement et les devis, une norme de service selon laquelle le déneigement des débarcadères est fait en continu, tout au long des opérations de déneigement ;
- b. de procéder au déneigement des débarcadères réservés aux personnes à mobilité réduite selon la norme énoncée au paragraphe a ;
- c. de réaliser le déneigement des rayons de trottoir selon les normes en vigueur, c'est-à-dire de manière concomitante à celui des trottoirs ;
- d. d'allouer des ressources suffisantes pour permettre la mise en œuvre de ces normes de service ;
- e. de maintenir à jour les listes de débarcadères réservés et communiquer les modifications aux sous-traitants en temps réel ;
- f. de mettre sur pied une formation théorique et pratique obligatoire, pour les équipes en régie et les sous-traitants portant sur le déblaiement des infrastructures accessibles universellement tels les débarcadères et les rayons de trottoir ;
- g. dans l'hypothèse où le SCA intègre le standard de débarcadère à la Politique de déneigement et aux devis, l'Ombudsman de Montréal recommande aux 19 arrondissements de mettre à niveau les débarcadères pour personnes à mobilité réduite sur leur territoire afin qu'ils soient aménagés conformément à ce standard.

Ainsi, afin de satisfaire la recommandation de mise à niveau des débarcadère pour personnes à mobilité réduite dont la norme exige une distance minimale de 7,2 mètres, il est nécessaire

de modifier le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

Aux fins de la mise à jour du règlement 1171, les modifications suivantes sont requises :

#### **Règlement 1171 Règles relatives à la circulation et au stationnement**

##### **Annexe «H»**

avenue Bloomfield  
côté est

sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 85,5 mètres au nord de l'avenue Bernard et un autre point situé à une distance de 7,2 mètres vers le nord : stationnement prohibé de 10 h à 16 h, excepté pour les personnes à mobilité réduite détentrices d'un permis de stationnement réservé aux résidents du secteur n°1. De plus, stationnement prohibé de 7 h à 9 h le mardi, du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre ;

avenue Ducharme  
côté nord

sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 7 mètres à l'est de l'avenue Outremont et un autre point situé à une distance de 7,2 mètres vers l'est : stationnement réservé en tout temps pour les personnes à mobilité réduite détentrices d'un permis de stationnement réservé aux résidents du secteur n°1 ;

sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 35 mètres à l'ouest de l'avenue Wiseman et un autre point situé à 7,2 mètres vers l'ouest : stationnement prohibé excepté pour les personnes à mobilité réduite détentrices d'un permis de stationnement réservé aux résidents du secteur n°1. De plus, stationnement prohibé de 12 h à 16 h le mercredi, du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre.

avenue Durocher  
Côté est

sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 85,5 mètres au nord de l'avenue Bernard et un autre point situé à une distance de 7,2 mètres vers le nord : stationnement prohibé de 10h à 16h, excepté pour les personnes à mobilité réduite détentrices d'un permis de stationnement réservé aux résidents du secteur n°1 ;. De plus, stationnement prohibé de 7h à 9h le mardi, du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre ;

### **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le fonds de



stationnement.

## **MONTRÉAL 2030**

### **Plan stratégique Montréal 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette modification sera diffusée via les différentes plates-formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement : 13 août 2024  
Adoption de règlement : 04 septembre 2024

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Julie DESJARDINS, Outremont  
Sherline ELIEN, Le Sud-Ouest  
Guerda PHILISTIN, Outremont

Lecture :

Julie DESJARDINS, 28 août 2024

Sherline ELIEN, 6 août 2024

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mathieu ALBERT

B. Ing. - Conseiller en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-07-31

Marie-Josée NOBERT

B. Urb. - Chef de division - Sécurité publique  
et Mobilité

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sonia VIBERT

directeur(-trice) bureau de projets



**Dossier # : 1245069021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Secteur 142 - Modification des règles de stationnement sur le tronçon des avenues Bloomfield et Champagneur entre les avenues Lajoie et Van Horne prévues à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245069021;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

**DE DÉPOSER** au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19)*, le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*;

**DE DONNER** un avis de motion pour le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement sur les tronçons des avenues Bloomfield et Champagneur entre les avenues Lajoie et Van Horne prévues à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171).

**Signé par** Jean-François MELOCHE Le 2024-08-29 10:59

**Signataire :**

Jean-François MELOCHE

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa  
Outremont , Daa Gestion du territoire\_du patrimoine et des services  
administratifs

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1245069021

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Secteur 142 - Modification des règles de stationnement sur le tronçon des avenues Bloomfield et Champagneur entre les avenues Lajoie et Van Horne prévues à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

**CONTENU****CONTEXTE**

La refonte globale des règles de stationnement réalisée en 2019 représente une importante préoccupation auprès d'une partie de la population de l'arrondissement. Ainsi, de façon à assurer une disponibilité d'espaces de stationnement aux détenteurs de permis de résidant, des résidents sur les tronçons des avenues Bloomfield et Champagneur entre les avenues Lajoie et Van Horne ont manifesté le souhait que la réglementation de stationnement soit modifiée en vue d'implanter des espaces de stationnement exclusivement réservés aux résidents sur leur tronçon.

Afin de répondre aux directives dictées par le Cabinet de Maire motivées par le souhait d'assurer une disponibilité d'espaces de stationnement aux détenteurs de permis de résidant, un amendement doit être apporté à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement.

Un avis a été envoyé les 05 août 2024 à tous les citoyens résidant des tronçons des avenues concernées pour leur présenter les modifications des règles de stationnement proposées tout en les invitant à formuler leurs commentaires, le cas échéant jusqu'au 14 août 2024.

En date du 15 août 2024, aucun commentaire n'avait été émis.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Aux fins de la mise à jour du règlement 1171, les modifications suivantes sont requises :

**Règlement 1171**

## **Règlement relatif à la circulation et au stationnement**

### **Annexe H**

#### **RÈGLES RELATIVES AU STATIONNEMENT**

avenue Bloomfield

côté ouest

sur la partie de cette avenue comprise entre les avenues Lajoie et Van Horne, stationnement prohibé de 8 h à 22 h, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement du secteur n°142. De plus, stationnement prohibé de 7 h à 9 h le mercredi, du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre.

avenue Champagneur

côté est

sur la partie de cette avenue comprise entre la ruelle au sud de l'avenue Lajoie et la ruelle au nord de l'avenue Van Horne : stationnement excédant 2 heures prohibé de 8 h à 22 h, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement du secteur n°1. De plus, stationnement prohibé de 9 h à 11 h le lundi, du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre.

côté ouest

sur la partie de cette avenue comprise entre les avenues Lajoie et Van Horne : stationnement prohibé de 8 h à 22 h, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement du secteur n°142. De plus, stationnement prohibé de 9 h à 11 h le mercredi, du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre.

### **Annexe H.2**

#### **Délimitation du secteur accessible aux permis de stationnement annuels**

Le permis de stationnement annuel délivré aux résidents des secteurs n<sup>os</sup> 2, 5, 6, 7, 8 et 142 permet également à ces derniers de stationner leur véhicule dans le secteur 1.

#### **Secteur n°8 constitué**

- du 809 au 879, avenue Bloomfield (côté est)
- du 832 au 878, avenue Bloomfield (côté ouest)
- du 825 au 891, avenue Champagneur (côté est)
- du 810 au 950, avenue Champagneur (côté ouest)
- du 811 au 935 avenue de l'Épée (côté est)
- du 820 au 900 avenue de l'Épée (côté ouest)
- du 1165 au 1299, avenue Ducharme (côté nord)
- du 1100 au 1280, avenue Ducharme (côté sud)
- du 828 au 914, avenue Querbes (côté ouest)
- du 1153 au 1239, avenue Van Horne (côté nord)

#### **Secteur n°142 constitué**

- du 701 au 797, avenue Bloomfield (côté est)
- du 700 au 796, avenue Bloomfield (côté nord)
- du 709 au 799, avenue Champagneur (côté est)
- du 700 au 798A, avenue Champagneur (côté ouest)
- du 6019 au 6187, avenue Durocher (côté est)
- du 6019 au 6187, avenue Durocher (côté est)
- du 6010 au 6198, avenue Durocher (côté ouest)
- du 715 au 799, avenue de l'Épée (côté est)
- du 700 au 794, avenue de l'Épée (côté ouest)

- du 1005 au 1295, avenue Lajoie (côté nord)
- du 705 au 787, avenue Querbes (côté est)
- du 714 au 794, avenue Querbes (côté ouest)
- du 1001 au 1145, avenue Van Horne (côté nord)
- du 1002 au 1246, avenue Van Horne (côté sud)

## JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le fonds de stationnement.

### MONTRÉAL 2030

#### Plan stratégique Montréal 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette modification sera diffusée via les différentes plates-formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement : 13 août 2024  
Adoption de règlement : 04 septembre 2024

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Julie DESJARDINS, Outremont  
Sherline ELIEN, Le Sud-Ouest  
Guelda PHILISTIN, Outremont

Lecture :

Sherline ELIEN, 26 août 2024  
Julie DESJARDINS, 15 août 2024

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu ALBERT  
Ing. - Conseiller en planification

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-07-31

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb. - Chef de division - Sécurité publique  
et Mobilité

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT  
directeur(-trice) bureau de projets



**Dossier # : 1246723002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637) - L'objet du règlement vise à ajuster certaines dispositions relatives aux nuisances les rues piétonnes

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1246723002; Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

**DE DÉPOSER** au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19)*, le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637)* visant notamment à ajuster certaines dispositions relatives aux nuisances sur les rues piétonnes;

**DE DONNER** un avis de motion pour le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637)* visant notamment à ajuster certaines dispositions relatives aux nuisances sur les rues piétonnes.

**Signé par** Jean-François MELOCHE Le 2024-08-29 10:57

**Signataire :**

Jean-François MELOCHE

---

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa  
Outremont , Daa Gestion du territoire\_du patrimoine et des services  
administratifs



**IDENTIFICATION****Dossier # :1246723002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637) - L'objet du règlement vise à ajuster certaines dispositions relatives aux nuisances les rues piétonnes

**CONTENU****CONTEXTE**

Depuis l'adoption du Règlement sur les nuisances et la propreté AO-637 en février 2024, la Sécurité publique de l'arrondissement d'Outremont a constaté qu'il y avait une problématique avec l'application de certaines dispositions relatives aux nuisances sur les rues piétonnes. Pour se faire, il est nécessaire d'ajuster certaines dispositions pour prohiber notamment les patins à roulettes, les trottinettes, les rouli-roulants ou autre appareils similaires sur les rues piétonnes en plus de les prohiber sur le mobilier urbain.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

6 février 2024 : GDD 1236347003 : Résolution CA CA24 160020 : Adoption - Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637) et du Règlement modifiant le Règlement sur le bruit (AO-21) - L'objet des règlements vise à mettre à jour la réglementation en matière de nuisances, de propreté et de gestion des chantiers de construction.

**DESCRIPTION**

Les bicyclettes ne sont pas autorisées à circuler sur les rues piétonnes afin d'éviter les accidents et assurer la sécurité des piétons.  
Les patins à roulettes, les trottinettes, les rouli-roulants ou autre appareils similaires ne sont pas spécifiquement prohibé sur les rues piétonnes.

L'article 10 du Règlement sur les nuisances et la propreté AO-637 sera alors modifié pour prohiber notamment les patins à roulettes, les trottinettes, les rouli-roulants ou autre appareils similaires sur les rues piétonnes en plus de les prohiber sur le mobilier urbain.

**JUSTIFICATION**

Considérant qu'il n'est pas souhaité d'autoriser les patins à roulettes, les trottinettes, les rouli-roulants ou autre appareils similaires au même titre que les bicyclettes sur les rues piétonnes;

Considérant que les patins à roulettes, les trottinettes, les rouli-roulants ou autre appareils similaires au même titre que les bicyclettes ne doivent pas être attachés au mobilier urbain;

La Direction de la gestion du territoire, du patrimoine et du bureau de projets est favorable aux modifications proposées visant notamment à ajuster certaines dispositions relatives aux nuisances sur les rues piétonnes.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

sans objet

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

sans objet

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public d'entrée en vigueur

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et dépôt : 4 septembre 2024

Adoption : 8 octobre 2024

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ces dossiers aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karine AYOTTE  
Cheffe d'équipe - conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-07-19

Jean-François LEBRUN  
Chef de division | Urbanisme, permis et inspection

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sonia VIBERT  
directeur(-trice) bureau de projets



Dossier # : 1246737011

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour le mois de septembre 2024

**ATTENDU QUE** les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement pour le mois de septembre 2024 sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1246737011.

**D'ÉDICTER** une ordonnance pour les événements suivants, et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Épluchette Frisson de colline** » organisée par le CPE Frisson de colline;
- Événement « **Fête des voisins Hartland** » organisée par les résidents de l'avenue Hartland;
- Événement « **Sécurité Publique d'Outremont** » organisée par l'arrondissement d'Outremont;
- Événement « **Déjeuner sur l'herbe** » organisée par la l'Association des voitures anciennes du Québec, suite à l'annulation de l'événement du 18 août 2024 autorisé par le conseil lors de la séance ordinaire du 13 août 2024.

**Signé par** Jean-François MELOCHE Le 2024-08-29 13:34

Signataire :

Jean-François MELOCHE

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa  
Outremont , Daa Gestion du territoire\_du patrimoine et des services  
administratifs



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1246737011

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour le mois de septembre 2024

**CONTENU****CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement d'Outremont peut autoriser la tenue d'un événement et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements publics de l'arrondissement pour l'année 2024 et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public, pour une période temporaire, pour les événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire et émettre les ordonnances appropriées afin de déroger aux règlements suivants :

- Règlement concernant les parcs et les endroits publics (AO-1107 article 6 alinéa d, e, g et i);
- Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204 article 9);
- Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48);
- Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 16 0151 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de juin à septembre 2024

CA24 16 0121 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de mai à novembre 2024

CA24 16 0080 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois d'avril à juin 2024

CA24 16 0051 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont au mois de mars 2024

CA24 16 0021 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont

CA23 16 0378 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de décembre 2023 à février 2024

CA23 16 0312 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de octobre à novembre 2023

CA23 16 0283 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de septembre à novembre 2023

## DESCRIPTION

Les événements sont de natures diverses, communautaires, sociales, sportives, éducatives, multiculturelles, de collectes de fonds, civiques ou commémoratives. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'une place ou d'un parc; fermeture d'une ou plusieurs rues ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Le dossier présenté contient des demandes déposées pour une partie des événements de l'année 2024. Des dossiers subséquents seront présentés pour d'autres événements à venir en 2024.

Nom de l'événement	Promoteur	Dates	Lieu	Description	Prêt de mat.	Participation	Impact(s)
Épluchette Frisson de colline	CPE Frisson de colline	vendredi 6 septembre 2024	Parc John-F. Kennedy	Pique-nique avec <b>épluchette de blé d'inde</b> permettant la socialisation avec les nouveaux parents et enfants du CPE.	Oui	80 personnes	Occupation d'une section du parc John-F.-Kennedy
Fête des voisins Hartland #2	Citoyenne	samedi 7 septembre 2024	Avenue Hartland	<b>Fête entre voisins et voisines afin de créer des liens et partager un repas.</b>	Oui	50 personnes	Fermeture de l'avenue Hartland pour la durée de l'événement
Événement sécurité urbaine	Arrondissement Outremont	dimanche 29 septembre 2024	Place Alice-Girard	<b>Événement extérieur de sensibilisation et prévention en sécurité urbaine avec ateliers et kiosque.</b>	Oui	500 personnes	Occupation de la Place Alice-Girard pour la durée de l'événement
Déjeuner sur l'herbe	Voitures anciennes du Québec	Samedi 28 septembre 2024 remis au dimanche 29 septembre en cas de pluie	Parc Outremont	Exposition de voitures anciennes dans le parc Outremont.	Non	200 personnes	Véhicules circulant et se stationnant dans la section nord-est du parc Outremont.

## JUSTIFICATION

Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de réaliser les événements, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permet la présentation de divers spectacles et ainsi permet aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures. La vente d'aliments, d'articles promotionnels, de boissons alcoolisées ou non, permet aux organismes l'autofinancement des événements. Les organismes doivent se conformer aux lois, règlements et exigences administratives et ils doivent obtenir tous les permis requis.

### **Lien avec les politiques, les programmes et les priorités de l'Arrondissement :**

Ce dossier s'inscrit dans la priorité de l'Arrondissement d'offrir des services de qualité aux citoyennes et citoyens, car la présentation d'événements sur le domaine public contribue à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial et sécuritaire.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville, pour le soutien à la réalisation des événements, sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 via deux priorités du Plan stratégique (voir la grille d'analyse en pièce jointe) :

**Priorité 9** « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire. »

**Priorité 19** « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais (ici, les citoyennes et les citoyens de l'arrondissement) des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins. »

Ces deux priorités sont atteintes puisqu'en permettant de tenir des événements publics dans les parcs de l'arrondissement, les citoyens peuvent se rencontrer, tisser des liens et s'épanouir culturellement ainsi que socialement.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements répertoriés sur le tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire, ont été présentés ou seront présentés pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier les parcours, d'obtenir l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les différents promoteurs feront la promotion de leurs événements en respect des mesures sanitaires en vigueur et l'Arrondissement partagera ces promotions sur ses différents plates-formes. Lors de fermetures de rues :

- des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées;
- des avis aux résidents et aux commerçants seront envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement;
- les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont



informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias;

- pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL;
- les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leurs événements.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Christian DUMONT  
Agent de projet - Événements spéciaux et promotion

#### **ENDOSSÉ PAR**

Anne-Marie POITRAS  
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-qualite de vie

Le : 2024-08-15

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Anne-Marie POITRAS  
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-qualite de vie



**Dossier # : 1245443004**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports\_des loisirs et des parcs

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Déposer l'analyse de faisabilité de la première série de recommandations de la Table de bon voisinage d'Outremont

**DÉPOSER** l'analyse de faisabilité de la première série de recommandations de la Table de bon voisinage d'Outremont

**Signé par** Jean-François MELOCHE **Le** 2024-08-29 16:05

**Signataire :** Jean-François MELOCHE

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa  
Outremont , Daa Gestion du territoire\_du patrimoine et des services  
administratifs

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1245443004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer l'analyse de faisabilité de la première série de recommandations de la Table de bon voisinage d'Outremont

**CONTENU****CONTEXTE**

La Table de bon voisinage a été mise sur pied en juillet 2021 à l'initiative de l'arrondissement d'Outremont dans le but de favoriser le dialogue et de proposer des solutions aux enjeux entourant la cohabitation harmonieuse et le vivre-ensemble entre voisins des diverses communautés à Outremont.

Au printemps 2022, les membres de la TBVO ont identifié trois grands enjeux liés au bon voisinage dans le quartier, sur lesquels ils souhaitaient se pencher pour élaborer des recommandations à l'arrondissement :

- (1) la propreté
- (2) la réglementation et les permis de construction
- (3) les relations interpersonnelles

La première série de recommandations a été déposée lors du conseil d'arrondissement du 6 juin 2023. Résolution CA23 16 0199.

Les équipes de l'arrondissement ont pris connaissance des recommandations et voici leur retour concernant la faisabilité de chacune d'entre elles.

Ce sommaire décisionnel vise à déposer l'analyse de faisabilité de la première série de recommandations formulées par la Table de bon voisinage d'Outremont.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****D2217426002 / 20 décembre 2021 / 2217426002**

Octroyer à l'organisme à but non lucratif Institut du Nouveau Monde une somme maximale de 2 605,61 \$ (non taxable) pour la coordination d'un comité de sélection des membres de la Table de concertation bon voisinage de l'arrondissement d'Outremont / Dépense provenant du budget de fonctionnement

**CA20 16 0063 / 2 mars 2020 / 1206695006**

Affecter un montant total maximal de 30 000 \$ (incluant les taxes) à même le surplus de l'arrondissement afin de créer une table de concertation issue du Comité de bon voisinage et assurer la réalisation d'études de diagnostic.

**CA20 16 0293 / 13 octobre 2020 / 1207426010**

Octroyer un contrat de service à l'organisme à but non lucratif Institut du Nouveau Monde, pour un montant total maximal de 35 231 \$, incluant une contingence de 15 % de 4 596 \$ et toute taxe applicable, pour accompagner l'arrondissement d'Outremont dans la création d'une Table de concertation - Bon voisinage. Dépenses provenant du surplus libre de l'arrondissement.

**D2207426003 / 15 octobre 2020**

Octroyer deux contrats de services professionnels d'une somme maximale de 30 081,38 \$, toutes taxes applicables et contingences incluses, aux chercheurs Frédéric Dejean de l'UQAM et à Valentina Gaddi, étudiante au doctorat, en regard des montants indiqués et approuver les projets de conventions à cet effet. Dépenses provenant du surplus libre de l'arrondissement.

**D1207426011 / 2 décembre 2020**

Octroyer un contrat de services professionnels d'une somme maximale de 5 000 \$, toutes taxes applicables et contingences incluses à Mme Valérie Amiraux, superviseure de recherche et sociologue et approuver le projet de convention à cet effet. Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

**CA22 16 0241 / 4 juillet 2022 / 1229503001**

Dépôt des comptes rendus de la Table de concertation bon voisinage et du bilan 2021-2022 de l'Institut du Nouveau Monde.

**CA23 16 0199 / 6 juin 2023 / 1237378001**

Déposer les recommandations de la Table de concertation de bon voisinage

**DESCRIPTION**

Les recommandations déposées rendent compte des réflexions des membres de la Table échelonné sur un total de 16 rencontres. Ces dernières ont été analysées par plusieurs employés de l'arrondissement dans les divisions concernées par celles-ci. Des constats généraux, des collaborateurs potentiels, les actions déjà en cours ou à venir ainsi que les enjeux et besoins à leurs mises en oeuvre ont été identifiés.

**JUSTIFICATION**

Les membres de la Table de bon voisinage ont décidé de rendre publiques les recommandations puisqu'il s'agit de l'aboutissement d'un important travail et ont le souci d'informer la population outremontaise des efforts accomplis. Afin de répondre à ces dernières, l'arrondissement souhaite à son tour faire preuve de transparence et rendre publique l'analyse de faisabilité de la première série de recommandations de la Table.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**MONTRÉAL 2030**

Ce projet favorise l'atteinte des résultats plan Montréal 2030: voir document en pièce jointe. Ce projet s'arrime également avec le Plan stratégique 2021-2025 de l'arrondissement d'Outremont, plus particulièrement avec la deuxième orientation «Une organisation performante, humaine et agile». En effet, par le dépôt des comptes-rendus et le bilan de la première année d'existence de la Table de concertation bon voisinage, nous pouvons constater à quel point le travail amorcé favorise l'inclusion d'individus faisant parti de groupes sociaux fréquemment exclus de tels rassemblements. Cette représentativité diversifiée permet à l'arrondissement de recevoir des suggestions d'amélioration plus

concrètes et réalistes face à des problématiques bien réelles vécues sur le terrain par les citoyennes et citoyens.

La troisième orientation, qui est celle de «favoriser le vivre ensemble en encourageant les initiatives communautaires, l'engagement citoyen, ainsi qu'en révisant nos règlements afin d'éliminer toute notion discriminatoire» est également mise en valeur par ce projet puisque la concrétisation des discussions qui ont lieu au sein de cette Table favorise la mobilisation de toutes et tous vivant à Outremont dans un contexte de relations intercommunautaires.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'approbation de ce dossier et la publication subséquente du document déposé rendra plus concret le fruit des travaux de ce groupe de citoyennes et citoyens dédié.e.s. Le vivre-ensemble est une priorité importante pour la majorité des individus de l'arrondissement et les retours aux recommandations de la Table sont forts attendus.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'arrondissement partagera les divers avancements de la Table via ses plateformes de communications habituelles (Infolettre, Facebook, Instagram, montreal.ca).

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Anabelle Vanier-Clément, médiatrice interculturelle rattachée à l'Institut universitaire SHERPA et dont l'expertise en relations interculturelles est reconnue, reprend, dès septembre, le mandat d'accompagnement afin d'appuyer les travaux de la Table de bon voisinage dans son 3<sup>ième</sup> mandat.

Les membres de la Table travailleront, dans les prochaines mois, sur la mise en œuvre des recommandations, l'élaboration d'un plan d'action ou tout autres recommandations jugées essentielles. Bien que les recommandations sont celles des membres de la Table, la médiatrice les soutiendra activement dans le processus, ainsi que dans la rédaction et la remise de document.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Magalie MILETTE  
Agente de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-08-15

Anne-Marie POITRAS  
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-  
qualite de vie

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Anne-Marie POITRAS  
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-  
qualite de vie